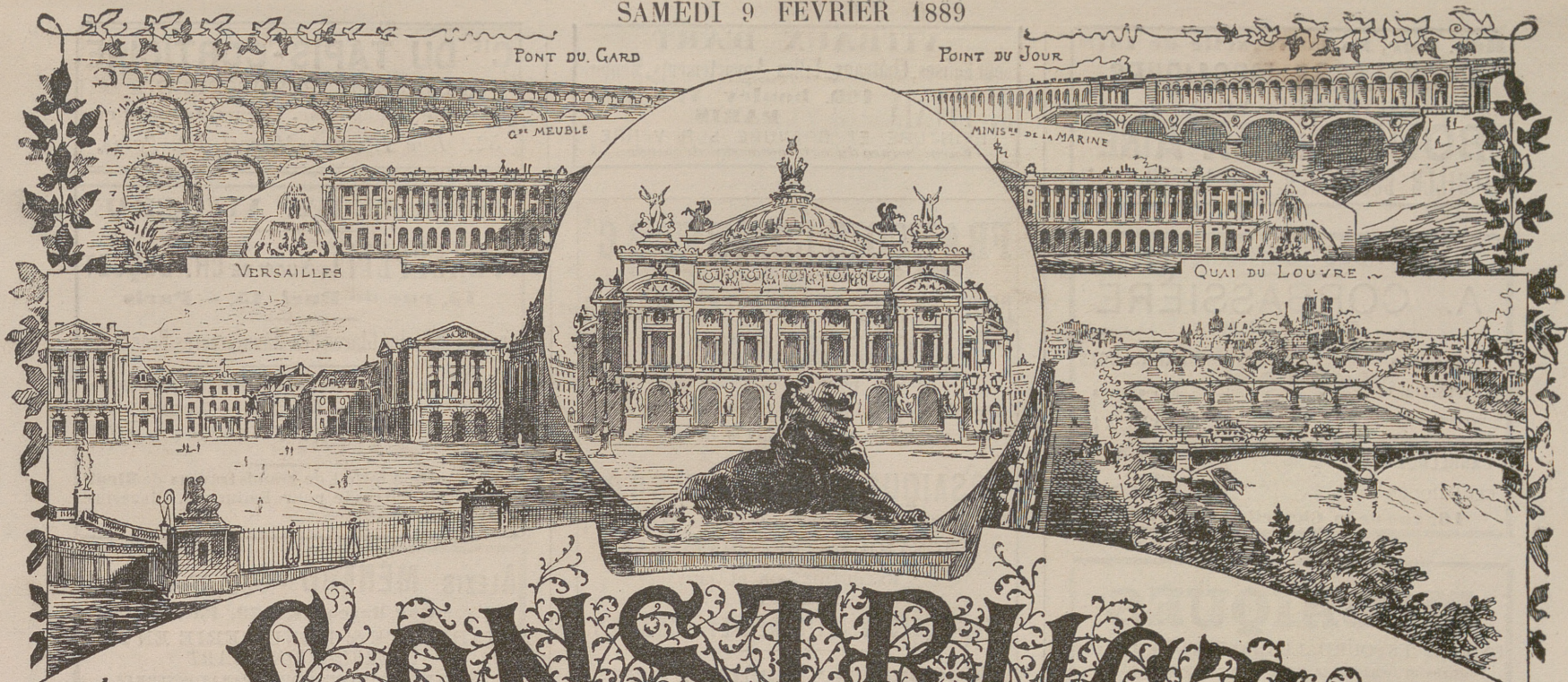
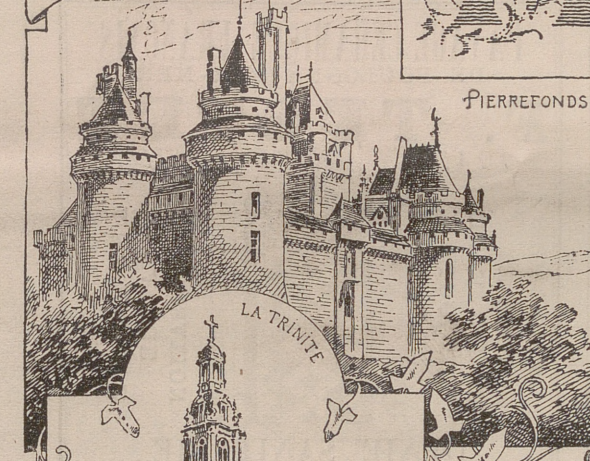


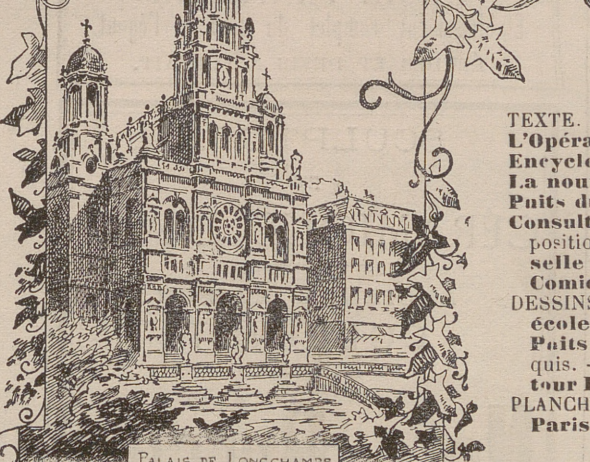
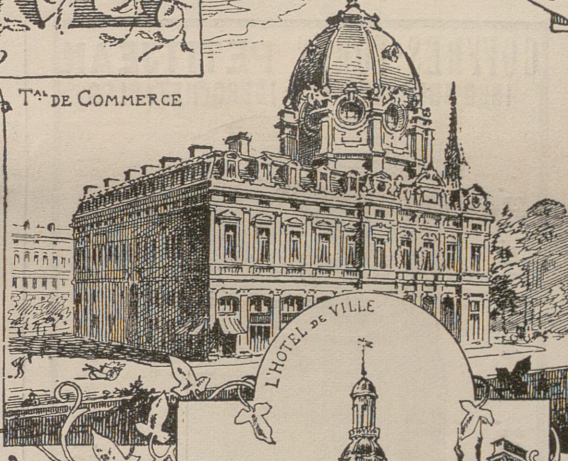
SAMEDI 9 FÉVRIER 1889



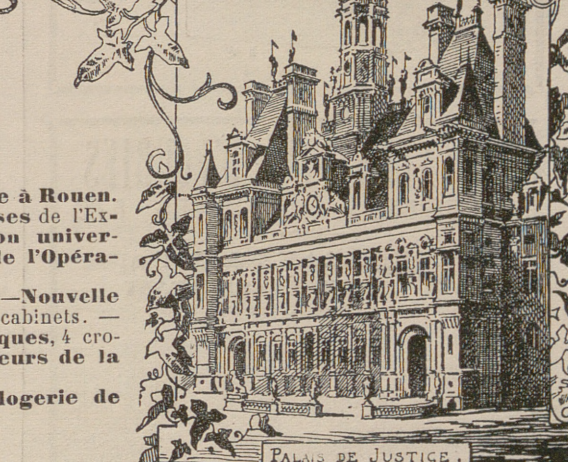
LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT

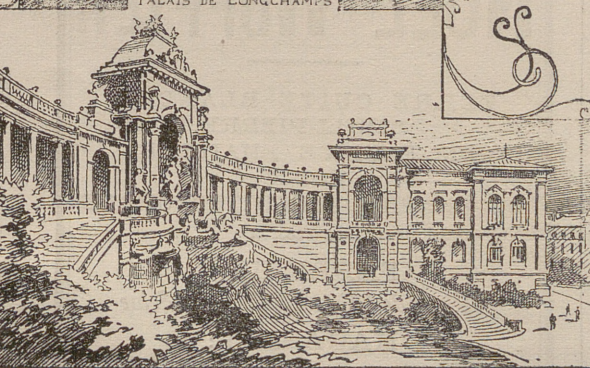


SOMMAIRE

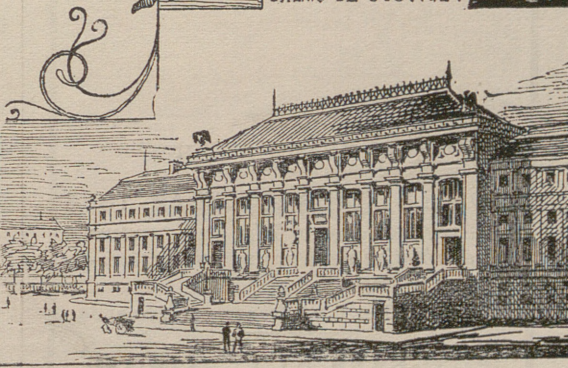
TEXTE. — Les bâtiments civils. — L'Opéra-Comique. — Le concours du diplôme. — Encyclopédie de l'architecture et de la construction. — La nouvelle école d'horlogerie de Paris. — Puits du XVI^e siècle à Lyon. — Ecole d'apprentissage à Rouen. — Consultations juridiques. — Diplôme des récompenses de l'Exposition de 1889. — L'éclairage artificiel. — Exposition universelle : Marche générale des travaux. — Le concours de l'Opéra-Comique. — Nominations. — Nouvelles.

DESSINS — Frontispice : Composition de M.H. Toussaint. — Nouvelle école d'horlogerie de Paris : Détails de la façade, cabinets. — Puits du XVI^e siècle à Lyon. — Consultations juridiques, 4 croquis. — L'éclairage artificiel, 6 croquis. — Ascenseurs de la tour Eiffel, 1 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — La Nouvelle école d'horlogerie de Paris, planches 35 et 36.



Un numéro tous les samedis
 Prix de ce numéro : 75 centimes.
 PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
 DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
 Union postale : 35 fr.



Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris
 Administration : 17, rue Bonaparte

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R.6399 R.5442



Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878
CARRELAGES MOSAIQUES
 EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
 ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

PAVAGES CÉRAMIQUES
A. CORBASSIÈRE
 ET FILS

22 Médailles
 D'EXPOSITIONS
 internationales

CARRELAGES
 CÉRAMIQUES

CARRELAGES
 Mosaiques
 FRANÇAIS
 en grès
 Cérame

16, rue de la Chapelle. — Paris.

MOSAIQUES
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales,
 voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France,
 Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans,
 Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANCIENNE MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-
 Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

COFFRES-FORTS PETITJEAN
 INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES

93, rue de Richelieu, 93.

131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & Co, limited
 PARIS, LONDRES et BELFAST

MUSGRAVE'S

Médailles d'or et d'argent à 15 Expositions
 internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur
 d'exécution dans nos salles d'exposi-
 tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET Co, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

VITRAUX D'ART
 pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meuble-
G. PIVAIN 109, boulevard Voltaire
 PARIS
 PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE
 Envoi franco du catalogue sur demande

FRANÇOIS COIGNET & Co
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits **mosaiques** en ciments colorés
 en **mosaiques** de granits et de marbres

MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 21, rue de Rome. Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

PAUL CHALET
 60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
 ENTREPRENEUR
 De la Ville de Paris, de l'Etat
 Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
 Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES.

TÉLÉPHONE

CLARK ET Co
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
 ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, S^{ucc}s
 Médaille d'Argent
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses aux Expositions de

Vienne 1867
 Londres 1862
 Moscou 1872
 Dublin 1872

Récompenses aux Expositions de

Oporto 1865
 Philadelphie 1876
 Melbourne 1881
 Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris
 de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
 BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

C^{ie} DU TAPIS-CORTICINE
 LINOLEUM PERFECTIONNÉ
 Corticine Silencieuse. Carpettes Escaliers
 52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

MIROITERIE. VITRERIE
P. KAEPPELIN, SUC^r DE CH. BUQUET
 15, rue de Buci, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.
 — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vi-
 traux. — Verres de toutes espèces. — Verres
 gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroi-
 terie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins,
 Châteaux, Villas.

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en
 verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à triangle plate pour persiennes
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes,
 cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
 DE BOULOGNE-SUR-MER

F. TESTET
 124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES
 UNIS ET
 DESSINS VARIÉS
 ÉGOUTS

GRANITE
 ASPHALTE
 PAVAGE
 CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
 Établissement complet du tout à l'égout.
 ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

SCULPTURE
 ET
CÉRAMIQUE D'ART

ANCIENNE MAISON
COLLINOT

NOEL RUFFIER

TERRE CUITE BLANCHE
 SIMILI-PIERRE
 EN FAIENCE EMAILÉE
 POUR
 DÉCORATION ARCHITECTURALE

FABRIQUE :
 44, rue de l'Est. Boulogne-s.-Seine

MAGASINS :
 32, boulevard Haussmann, Paris.



Composition de M. H. Toussaint.

LES BATIMENTS CIVILS

Nous avons dit avec quelle peine nous nous faisons à l'idée qu'un projet refusé ait été, en quinze jours, refait de fond en comble, étudié complètement, sur programme nouveau rédigé à cette occasion, soumissionné, etc., etc.

M. Ch. Garnier nous adresse la lettre suivante que notre devoir est de publier, puisqu'elle oppose à notre dureté d'entendement une attestation péremptoire :

« Mais sapristi! mon cher Planat, croyez donc ce que je vous dis. Il ne s'agit pas d'un projet plus ou moins retapé, mais bien d'un projet absolument nouveau; il ne s'agit pas d'être tenu en laisse par un ministre ou de lui mordre les mollets; il s'agit seulement de faire son devoir et le conseil a fait le sien, sans faiblesse comme sans méchante humeur.

« Du reste, vous en êtes convaincu, vous avez trop d'esprit pour vous méprendre et je sais bien que vos petites égratignures ne sont que jeux de critiques. Eh bien! amusez-vous, mon cher ami, jouez au Colin-Maillard puisque vous voulez ne pas y voir; mais, prenez garde, je vous ai déjà crié : casse-cou; un pas de plus et vous vous cassez le nez.

« Sérieusement, mon cher Planat, vous vous trompez complètement sur les faits et sur leur appréciation, et vous avez si souvent raison que vous pouvez bien parfois avouer que vous avez tort; jamais vous n'aurez une meilleure occasion de faire votre *mea culpa*.

« Avec mes amitiés, je vous envoie d'avance mon absolution.

« Bien à vous,

« Ch. GARNIER. »

Devant les affirmations formelles de M. Ch. Garnier, il serait du plus mauvais goût et il nous devient impossible d'insister davantage.

P. PLANAT.

L'OPÉRA-COMIQUE

Le concours pour l'Opéra-Comique est voté par la Chambre, malgré la résistance désespérée de M. Lockroy. La discussion est instructive; nous reproduisons plus loin les paroles de M. de La Ferronnays, qui montrent clairement quelle est l'opinion des gens en situation d'être bien renseignés, sur les projets de M. Lockroy et sur la campagne qu'il n'a pas encore renoncé à poursuivre, malgré ses échecs.

Une autre conséquence à tirer de ce discours, c'est que, après le concours, quinze jours seulement seraient accordés pour la transformation de l'avant-projet en projet définitif et pour la mise en adjudication. Plus d'un en conclura comme l'orateur de la Chambre, que M. Lockroy a l'intention de manœuvrer comme il l'a fait déjà pour l'Exposition : décerner les primes, puisqu'il ne peut faire autrement, et à la suite, soi-disant par faute de temps, maintenant qu'on a perdu semaines et mois, mettre en adjudication..... son projet favori qui, lui, est tout préparé.

L'opinion de la presse, mieux avertie cette fois par le bruit déjà fait autour de cette déplorable affaire, est à peu près universellement défavorable à M. Lockroy. Exemple, cet extrait de l'*Écho de Paris* :

« Le théâtre de l'Opéra-Comique a été incendié le 25 mai 1887, et c'est seulement hier que la Chambre a voté par 240 voix contre 156 un crédit extraordinaire de 30,000 francs, afin d'ouvrir un concours pour la reconstruction d'une seconde scène lyrique.

« Ainsi il a fallu VINGT MOIS pour en arriver là!

« La faute n'en incombe pas au Parlement, qui a voté le crédit aussitôt qu'il lui a été demandé, mais bien aux ministres qui se sont succédés dans le fauteuil curule des Beaux-Arts. La faute en incombe aux ministres en général et à M. Lockroy en particulier, lequel avait en poche un projet à lui et voulait à toute force le faire accepter. Aussi a-t-il retardé tant qu'il a pu le dépôt de la proposition, et, sans songer à critiquer l'œuvre de

l'architecte qu'il patronnait, nous protesterons au nom des nombreux commerçants du 9^e et du 2^e arrondissements, ruinés par ces attermolements, contre son entêtement personnel et contre son incurie ministérielle. »

Voici maintenant qui concerne spécialement les concurrents.

Nous avons dernièrement réclamé la publication du programme des Bâtiments civils, et nous avons indiqué pour quels motifs elle nous paraît nécessaire. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. Falconnet qui est l'auteur du premier projet présenté, dès l'origine, pour la reconstruction avec façade sur le boulevard :

CHER MONSIEUR,

J'ai suivi attentivement vos articles relatifs à la reconstruction de l'Opéra-Comique et je vois, dans votre dernier numéro, que vous réclamez la publication du « programme très détaillé » dressé en vue du concours public.

Qui dit concours dit, il me semble, application de toutes les idées, nouvelles ou non, que les concurrents jugeront bon d'utiliser pour arriver à la rédaction de leurs projets.

Quand on aura prescrit : que le théâtre à construire doit avoir les dimensions du terrain disponible, que la salle devra pouvoir contenir x spectateurs, que les concurrents pourront, s'ils le jugent convenable, mettre leur façade sur le boulevard ou sur la place Boieldieu..... il me semble qu'on aura tout dit.

Les « règlements » sont assez nombreux et les leçons du passé sont suffisantes pour que chacun voie ce qu'il a à faire pour donner le plus de chances à son projet.

Où le travail demandé aux architectes sera un véritable concours, permettant, sous la responsabilité de son auteur, l'éclosion de nouvelles idées, ou ce sera un concours limité, sur données fixes.

Entre les deux procédés, il n'y a pas à hésiter.

Veuillez agréer, etc.

A. FALCONNET.

Notre correspondant nous a fort mal compris. Nous demandons la publication de ce renseignement — qui n'est pas le programme du concours, mais une simple consultation des Bâtiments civils, — non pas pour en faire un programme imposé, mais comme pièce du dossier utile à connaître, et parce que nous jugeons fâcheux qu'elle soit connue des uns et ignorée des autres.

Les concurrents, après cette lecture, feront ce que bon leur semblera, cela va de soi. A eux d'estimer si ce document, d'après le train ordinaire des choses, peut avoir ou non de l'influence sur la décision du jury quand ils en connaîtront la composition, s'il est de leur intérêt ou non d'en tenir compte.

En d'autres termes, faut-il qu'on puisse dire qu'il y a eu des privilégiés ? Que des concurrents aient le droit de se plaindre en disant : Ah ! si j'avais su... ? Voilà la seule question posée par nous. Elle est toute pratique et n'a rien à voir avec les principes.

Au point de vue même où se place M. Falconnet, il nous semble bon que ce document soit divulgué et puisse être discuté à l'avance, comparé avec d'autres solutions, pesé et critiqué au besoin, et cela en temps utile encore.

En somme, nous ne demandons pas autre chose que la lumière : il nous semblerait mauvais, à tous les points de vue, qu'un document qui pourrait peser sur la décision finale restât dans la pénombre, connu des seuls initiés.

P. PLANAT.

LE CONCOURS DU DIPLOME

Le nouveau règlement concernant le concours du diplôme vient de recevoir sa seconde application dans la session du mois de janvier. On sait que plusieurs modifications ont été apportées par le règlement de 1887 à l'obtention du diplôme d'architecte qui est aujourd'hui assimilé aux thèses de doctorat. Le candidat à la thèse fait préalablement approuver son sujet ; il a un temps illimité pour le traiter, il désigne son président de thèse, et soutient publiquement son travail. De même le candidat au diplôme soumet son programme à l'approbation d'une commission de trois professeurs tirés au sort, dont deux de l'École et un des ateliers extérieurs ; il n'est pas non plus limité pour la remise de son projet qu'il peut effectuer à une session quelconque (il y en a deux par an, le règlement dit : « au moins une ») ; enfin le candidat au diplôme explique et soutient son projet en séance publique.

Auparavant il a dû subir un examen écrit, prouvant ses connaissances techniques. Il est ensuite interrogé sur la physique, la chimie et la législation du bâtiment, par les professeurs respectivement chargés de ces cours à l'école. Le jury d'architecture est formé des trois professeurs tirés au sort, comme il est indiqué plus haut, et du professeur de construction. Le concours du diplôme se trouve donc ainsi tout à fait distinct des autres concours de l'école. Il ne leur est même en aucune façon assimilable, par cela seul qu'un candidat peut y prendre part, ayant plus de trente ans, c'est-à-dire n'étant plus élève de l'école et, par suite, son projet n'étant pas exécuté dans l'école. D'ailleurs est-il jamais donné à des écoliers de choisir eux-mêmes leur programme et d'avoir pour le traiter toutes facilités de temps ?

C'est, je pense, ce qu'a voulu exprimer le comité de l'Association amicale des architectes diplômés. Dans l'examen qu'il a fait du règlement du Salon de 1889, et dont les conclusions ont paru samedi ici même, quand il dit : « Bien que les projets présentés au concours du diplôme ne soient pas atteints, notre comité proteste contre l'éviction préventive des « ouvrages exécutés dans les écoles d'architecture ». Pour ce comité, c'est l'évidence même, il n'y entrevoit pas de discussion possible. — Les projets diplômés ne peuvent être atteints. — C'est aussi notre avis, mais était-ce bien celui du comité des artistes français, et en excluant du Salon « les ouvrages exécutés dans les écoles d'architecture », cet excellent comité ne pensait-il pas en exclure en même temps les projets diplômés ? N'a-t-on pas été jusqu'à me dire que tous les travaux envoyés de la villa Médicis étaient compris dans la même exclusion. De sorte que le vague de l'article laisserait à chaque jury la faculté de l'interpréter à sa façon. Pour un jury genre comité actuel des artistes, ou si vous préférez, contraire à l'École des Beaux-Arts, tous les projets marquant quelques tendances de cette École qu'ils y aient été exécutés ou non, seront exclus — car, dira-t-on, s'ils n'y ont pas été exécutés, ils auraient pu l'y être, et l'ayant été, ils n'auraient pas différé. — A cela, un jury partisan de l'École des Beaux-Arts répondra en traduisant ainsi l'article en question : « tous les ouvrages d'écoliers seront exclus », et dès lors, c'est toute la série des relevés et des croquis de voyage qui sera atteinte, toute la série des travaux, des monuments historiques et diocés-

sains. — Et comme le jury n'est pas généralement composé d'adversaires décidés de l'École, c'est le trop célèbre comité des artistes qui se trouverait battu par ses propres armes. — Il eût été si simple pourtant, du moment qu'on touchait à l'ancien règlement, de ne rien laisser subsister de l'article 3. — Mais voilà, on n'eût pas été content, si l'on n'avait pas décoché son petit trait contre l'École — c'est si amusant, ça fait tant de bien, de se figurer l'embêter.

Mais revenons au diplôme. — Aussi bien, n'est-ce pas la discussion du règlement du Salon que nous nous sommes proposés aujourd'hui.

Nous avons dit que la session de janvier venait, pour la seconde fois, de décerner le diplôme suivant les modifications prescrites.

Les projets ont, en effet, été remis le 16 janvier; l'examen écrit a eu lieu le 17 et l'examen oral le 23. La question posée pour l'examen écrit était celle-ci : « Des qualités et des défauts intrinsèques et extrinsèques de six espèces de pierres, au choix du candidat. »

Ils étaient six candidats qui, tous, ont été admis. Notre collaborateur « Un ancien élève » en a donné les noms en post-scriptum à son dernier article sur l'École. Il en a même fait figurer neuf. Les trois premiers : MM. Schadée, — Tailheimer, — Van Dorsser, ont obtenu leur diplôme à la précédente session, et non pas à cette dernière. Les six nouveaux diplômés sont : MM. Morice, — Girard, — Astruc, — Allorge, — Muller, — Ruet.

M. Morice, élève de M. Blondel, s'était donné comme programme : *Une riche habitation dans les environs de Paris*. Il s'est efforcé, paraît-il, de faire un plan irrégulier en mettant des vérues sur une forme carrée. Nous disons « paraît-il », car ce ne sont pas nos propres appréciations que nous donnons là. Il nous a été impossible de nous rendre à l'exposition des projets, mais nous avons toute confiance dans le sens critique de notre correspondant. Les façades étaient en pierre jusqu'au premier étage, et en faux-pans de bois dans les deux étages supérieurs. L'aspect général en était agréable.

M. Girard, élève de MM. Daumet et Girault, s'était borné modestement à l'étude d'une *petite maison de campagne*. Le plan irrégulier eût été commode et son irrégularité était plus franche que celle du plan précédent. Les façades en brique et pierre bien étudiées, et plusieurs détails très soignés.

Avec M. Astruc, élève de M. André, nous arrivons à une *gare de passage*. M. Astruc s'est proposé là, toujours d'après notre correspondant, une étude nouvelle et française du système allemand : voies surélevées, galeries conduisant les voyageurs à leurs quais, et ascenseurs amenant les bagages à un autre quai spécial. Une horloge nouvelle, de 3.10 de diamètre, était ajustée dans le vitrage de la grande salle. L'arrivée et le départ s'effectuaient d'un même côté. On a critiqué le système, mais le projet n'en était pas moins original et bien arrivé.

M. Allorge, autre élève de M. André, a choisi un sujet plus d'actualité encore que le sujet précédent. Devinez-vous? C'est cela, vous y êtes. Mais oui, *l'Opéra-Comique*. Et le voilà tout prêt pour le concours qui doit s'ouvrir tous les jours... depuis un an. M. Allorge a en effet pris l'emplacement de l'ancien Opéra-Comique pour y élever le nouveau, avec façade sur le boulevard.

Les grandes lignes, le parti général des façades, étaient inspirés de l'architecture du XVII^e siècle, tandis que l'ornementation était presque renaissance. Le foyer occupait le premier étage. Le tout d'un grand aspect. Il paraît qu'il y a des félicitations à adresser à M. Allorge.

Un charmant *hôtel particulier* de style Louis XV était exposé à la suite, signé de M. Muller, élève de M. Guadet. Le plan, les façades, les détails, tout était supérieurement étudié, dessiné et lavé.

Enfin M. Ruet, également élève de M. Guadet, s'était donné comme sujet : *un palais de justice*. Les trois salles (correctionnelle, civile, de commerce) s'ouvraient sur un même vestibule et correspondaient en façade à trois motifs égaux, mais inégalement décorés. Le motif-milieu, composé de quatre colonnes et d'un fronton, semblait petit à côté des deux autres qui ne comprenaient qu'un seul entre-colonnement.

Et me voilà au bout des notes de mon correspondant. Je serais fort gêné d'y ajouter le moindre mot. Tenons-nous en donc là pour aujourd'hui.

G.

ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Le troisième fascicule de l'*Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction* vient de paraître. Nous allons, comme nous l'avons fait pour les deux fascicules qui composent le premier volume, faire une revue rapide des principaux sujets traités, revue qui fait ressortir le nombre et la variété des matières qui sont étudiées dans cette Encyclopédie.

Nous trouvons d'abord, en suivant l'ordre alphabétique, l'article *Ascenseur*. Cette étude, très complète, est un exposé théorique et pratique des qualités que doit présenter cet appareil moderne, dont l'emploi a pris en ces dernières années une si grande extension. C'est en même temps un historique de la question, où tous les systèmes sont passés en revue, jusqu'aux derniers modèles.

L'assainissement, par feu Durand-Claye, est un développement de la théorie du tout à l'égout, théorie qui prend chaque jour plus d'importance, et qui a été appliquée à plusieurs villes de l'étranger avec succès, et partiellement jusqu'ici à Paris. M. Durand-Claye fait voir tous les avantages du système, et son influence sur la diminution des épidémies, notamment de la fièvre typhoïde.

L'assainissement des habitations fait l'objet d'un autre article.

Deux articles, au point de vue de l'histoire de l'art, présentent un grand intérêt, et sont traités avec tous les développements qu'ils comportent. C'est d'abord l'architecture assyrienne, si curieuse par sa construction en briques crues et par les dimensions colossales de ses édifices, comme aussi par les sculptures et les bas-reliefs si puissants qui les décorent.

C'est ensuite l'architecture autrichienne, depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours, étude approfondie, et pleine de documents nouveaux, par M. H. Semper. L'art des pays austro-hongrois offre un vaste champ aux recherches de l'architecte et de l'archéologue. C'est qu'en effet la situation géographique de cette région, son histoire civile et politique, la diversité des peuples et des races qui aux différents âges ont fait partie

de cet empire, contribuent à donner aux manifestations de l'art une très grande variété. Voici du reste le préambule de l'article de M. Semper : « Comme les peuples sujets de l'empire d'Autriche et du royaume de Hongrie ne forment pas une nation homogène, mais seulement une union politique de diverses races, allemandes, slaves, hongroises et italiennes, de même on ne peut dire qu'il y ait une architecture autrichienne proprement dite, expression organique du développement des mœurs et de la civilisation d'un peuple à part. Ce sont plutôt les évolutions artistiques des principales nations occidentales, dont plusieurs branches détachées se trouvent incorporées à l'empire d'Autriche et au royaume de Hongrie, qui depuis des siècles ont imprimé sa direction et ses caractères à l'architecture de ces États.

« On peut ajouter que ce sont surtout les écoles d'architecture allemande, italienne et française qui, à des époques diverses, ont exercé leur influence en Autriche et en Hongrie, tandis que le style byzantin se trouve plus ou moins laissé de côté, même chez les populations slaves de l'empire qui adoptèrent la confession catholique romaine.

« En Istrie et en Dalmatie seulement, qui aux premiers siècles du christianisme partagèrent les destinées politiques et les civilisations de l'Italie et de la Grèce, l'architecture latine et byzantine de la première ère chrétienne ont marqué leurs traces sur quelques monuments bien conservés. C'est dans ces mêmes contrées que, plus tard encore, le byzantin a pu influencer en quelque degré. »

C'est précisément l'influence réciproque de ces diverses écoles qu'il est intéressant d'étudier. Dans l'Autriche centrale ces caractères se fondent et créent un style qui a laissé des monuments remarquables.

Nous signalerons encore l'étude sur l'école d'Anvergne, par M. de Baudot, le château d'Azay-le-Rideau, par M. Daumet, et les articles *Bains, Baptistère, Basilique*, par M. P. Benouville.

L'étude des éléments d'architecture est représentée dans ce fascicule par un article très complet de M. Joigny sur les *Bases*, et par les mots *Balcon et Balustrade*, de M. Guicestre.

La pratique des constructions s'y trouve traitée avec le *Battage des pieux*, de M. Planat; enfin la jurisprudence, par M. H. Raveon, occupe une large place, comme aussi la biographie des architectes célèbres, par M. Du Seigneur.

Telles sont les principales matières traitées dans le troisième fascicule. Comme dans le premier volume les dessins sont extrêmement nombreux.

Les sujets les plus importants forment des planches hors texte, au nombre d'une quarantaine.

E. R.

LA NOUVELLE ÉCOLE D'HORLOGERIE DE PARIS

PLANCHES 35 ET 36.

Par suite du développement et de l'extension que la Chambre syndicale a donnés à l'École d'horlogerie qu'elle dirige, le comité-directeur a résolu de lui faire quitter les lieux qu'elle occupait, faubourg du Temple 99, et à cet effet il a fait construire, par M. Abel Chancel, architecte diplômé par le gouvernement, dans un terrain de 1,200 mètres qu'il a acquis 30, rue Manin, la nouvelle École destinée à recevoir 100 élèves dont 50 internes et 50 externes:

A proximité des Buttes-Chaumont, sur l'emplacement même d'une des entrées des carrières dites d'Amérique, s'élève maintenant cette nouvelle construction dont la première pierre a été posée le 24 avril 1887 par M. Lockroy, alors ministre du commerce et de l'industrie.

L'école, aujourd'hui achevée, est depuis plusieurs mois en plein fonctionnement.

C'est l'altitude de la rue Manin, où est l'entrée principale, qui a imposé le niveau moyen du sol de l'école; il en est résulté un déblai considérable motivé par l'altitude de la rue David-d'Angers qui se trouve en contre-haut de 6 mètres.

L'École se compose d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire.

Le bâtiment principal, élevé sur caves, a rez-de-chaussée, deux étages carrés et comble mansardé.

Le rez-de-chaussée comprend :

Concierge, bibliothèque, salle de conseil, salle d'étude et cabinet du directeur.

Le premier étage, les salles de cours théoriques avec petits bureaux pour l'économiste et l'adjudant.

Le deuxième étage, les quatre ateliers dont deux avec petite forge et cabinets de professeurs.

Enfin le comble, les dortoirs distribués en boxes, les lavabos pour chacun, la lingerie et l'infirmerie.

Chaque classe ou atelier a son cabinet d'aisance et son lavabo particuliers.

Tout ce bâtiment est chauffé par un calorifère.

Le bâtiment secondaire, situé rue David-d'Angers, est en contre-bas de cette voie et au niveau de la cour de récréation.

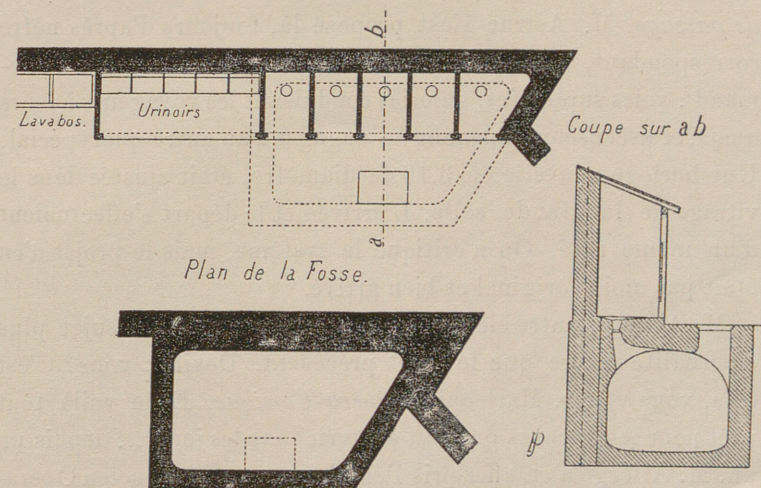
Il comprend un préau couvert, réfectoire et cuisine.

Des urinoirs et cabinets sont placés dans la cour.

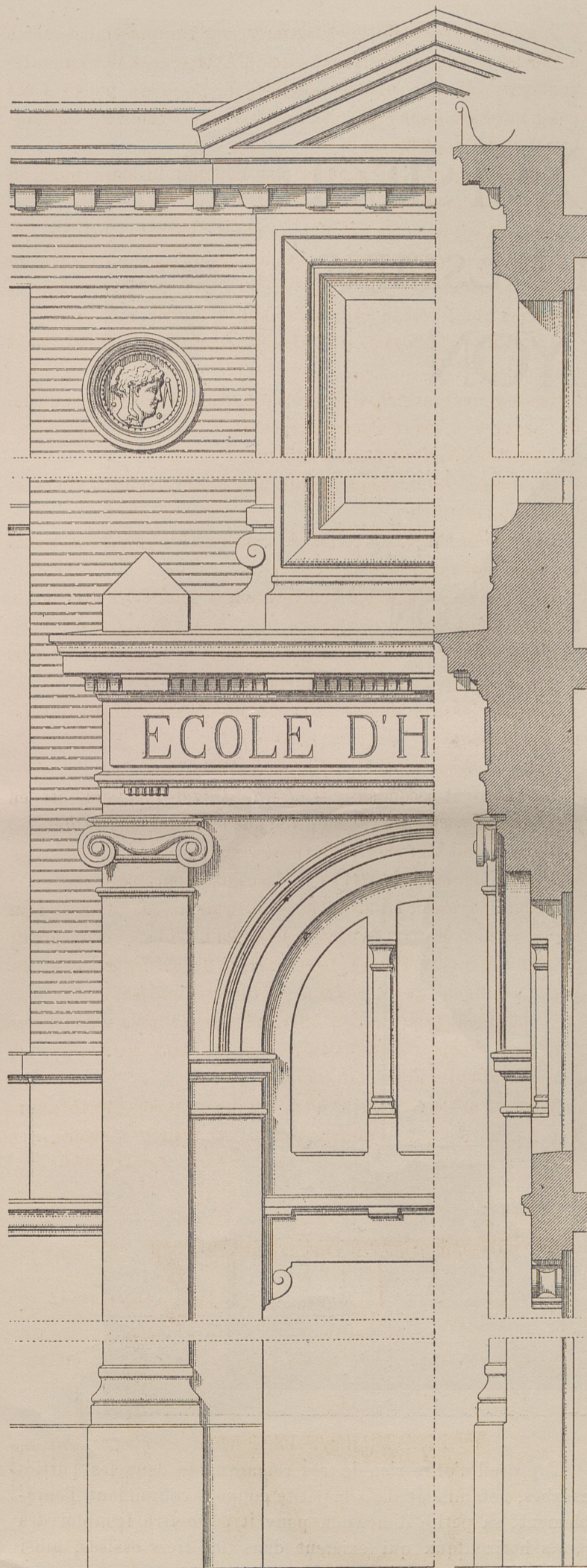
Malgré le développement de ces bâtiments, M. Chancel a pu mener à bien ces travaux pour lesquels il n'avait qu'un crédit de 250,000 francs. Il a su tirer, malgré ce chiffre modeste, un parti avantageux du programme qui lui était imposé.

Le bâtiment principal, en effet, est une véritable cage de fer et de vitre donnant à profusion la lumière dans ces ateliers où l'on travaille des pièces minuscules.

La porte elle-même prend un développement considérable, surtout par la baie qui la couronne et qui est traitée en cadre avec



Gabinets d'aisance. — Echelle de 0^m005 par mètre.



Penel. sc.

Détails de la façade. — Echelle de 0^m025 par mètre.

glace destinée à recevoir la grosse horloge, dont le mécanisme fait par les élèves sera visible de la rue.

L'aspect extérieur, en somme, accuse bien tout à la fois l'école et l'atelier.

C'est la maison Sudrat, Devillette et Bonté, entrepreneurs de travaux publics, qui a exécuté ces travaux à forfait et en entreprise générale.

Les deux médaillons en terre cuite émaillée sortent de la maison Muller.

PUITS DU XVI^E SIÈCLE A LYON

M. Hugnet avait envoyé au dernier Salon un relevé d'un puits du XVI^e siècle situé à Lyon. Nous avons reproduit par la photographie directe l'aquarelle de l'artiste.

Les renseignements qui suivent sur ce petit édifice sont tirés d'un ouvrage de M. P. Martin, architecte, sur l'art au moyen âge.

Le puits est situé dans la cour de la maison que François d'Estaing, charrier de l'église de Saint-Jean, fit bâtir à l'angle de la rue Portefroc au commencement du XVI^e siècle. A l'exception du soubassement qui se trouve en partie caché sous le sol actuel, cette construction existe à peu près dans son état primitif. L'heureuse proportion de son ensemble, la richesse de sa décoration, en font une œuvre extrêmement remarquable.

Le puits proprement dit a une largeur de 0^m98 mesurée à la hauteur de la margelle. La construction qui s'élève au-dessus du sol se divise, dans sa hauteur, en trois parties assez distinctes ; le soubassement, sur la surface duquel se déroule une double rangée de caissons ; l'aire du puits qui se continue au-dessus, en formant une espèce de niche terminée par une coquille et un arc de trompe ; enfin la couverture, composée principalement d'une coupole surmontée d'un lion qui s'appuyait autrefois sur un écusson brisé aujourd'hui.

Au premier aspect la construction présente, dans son ensemble, une combinaison de lignes circulaires des plus gracieuses. Le fût des colonnettes affecte lui-même une forme curviligne dans le sens de sa hauteur, c'est-à-dire qu'au lieu de diminuer suivant une ligne droite partant de la base, ou seulement du tiers de sa hauteur, comme cela se pratiquait encore à l'époque de la Renaissance, le diamètre varie en suivant une ligne courbe de la base au chapiteau, ainsi que Ph. Delorme l'enseigne dans son traité d'architecture. Cette particularité semble confirmer l'opinion de quelques artistes qui attribuent la construction de ce puits au célèbre architecte lyonnais à qui nous devons tant d'édifices admirables. Si on ne peut rien affirmer à cet égard, on peut du moins avancer avec plus de certitude qu'elle est une inspiration de l'école de ce maître.

En examinant chaque détail en particulier on y découvre un excellent choix d'ornements uni à une grande profusion de travail. Les sculptures du soubassement, protégées par la saillie considérable de la margelle, nous présentent dans chaque caisson une magnifique rosace. Les chapiteaux des colonnettes sont ornés, sur leur tailloir, d'un fleuron épanoui qui est remplacé sur plusieurs faces par une tête de bélier et une espèce de chimère.

Des deux rosaces sculptées en très bas relief dans les angles au-dessus des colonnettes, l'une est inscrite dans un caisson circulaire, tandis que celle qu'on aperçoit dans le dessin est circonscrite seulement par les côtés du triangle.



On voit sur la surface extérieure de la coupole un exemple de couverture imbriquée en forme d'écailles, comme les artistes de la Renaissance en sculptaient fréquemment sur les petits dômes en pierre : celle que nous voyons ici est surmontée d'un couronnement cylindrique autour duquel sont sculptées des guirlandes de feuilles et de fruits avec des griffons.

L'appareil n'offre rien de très remarquable dans les parties courbes, notamment dans la petite coupole couronnant l'entablement; sa petite dimension pouvait permettre l'emploi des joints horizontaux qui existent dans les trois assises, ainsi que M. Hugué a pu s'en assurer.

Quant à la coquille qui recouvre l'aire du puits, elle est appa-

reillée avec soin, ainsi qu'on peut le voir dans l'évasement de l'arc de trompe, où les joints ont une direction qui se rapproche du centre de la courbe.

L'édicule qu'on voit à côté du puits a quelque analogie avec les piscines en usage autrefois; il était sans doute un accessoire qui devait compléter le service des eaux fournies par le puits dont nous venons de parler; sa disposition en forme de niche, le bassin qui le termine inférieurement, annoncent une destination de ce genre. Les ornements dont il est enrichi offrent les mêmes caractères d'élégance et d'exécution que ceux du puits.

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE A ROUEN

PLANCHE 32.

(Voyez page 184.)

La partie supérieure des baies entre le plancher bas du deuxième étage et le dessous du couronnement en pierre est fermée par un muret en briques dans lequel est ménagée une petite porte en menuiserie servant à l'aération des salles du deuxième étage. Ces ouvertures sont fermées par des ornements en fer forgé formant un double R.

Une porte à droite et une à gauche, au rez-de-chaussée, de toute la largeur de la baie, permettent l'accès des ateliers dans la cour de récréation. Au-dessus sont deux portes-croisées permettant la sortie des ouvrages de grandes dimensions.

Dans les deux pavillons extrêmes sont les escaliers ci-dessus indiqués, une fenêtre à fronton au premier étage et une baie rectangulaire à la partie supérieure du rez-de-chaussée, éclairent chacun de ces escaliers. Une porte ménagée dans le socle permet d'accéder de la cour aux escaliers.

Le socle de ce bâtiment est en meulière, posée en mosaïque avec partie enduite en ciment à la base ainsi que le bandeau à la hauteur des appuis du rez-de-chaussée. Les piles sont enduites d'un crépi en mortier de chaux hydraulique. Les allèges du premier étage sont en briques en parement ainsi que la frise du couronnement. L'élévation des pavillons est en pierre de Charantenay au-dessus du socle en meulière. La partie basse de ce socle, le bandeau et l'encadrement de la porte sont en pierre d'Euville. Le remplissage entre la croisée et les harpes d'angle au-dessus du rez-de-chaussée est en moellon de Saint-Maximin.

Le socle du bâtiment de la machine est en pierre d'Euville ainsi que le chambranle de la porte. Les piles, l'entablement et le fronton de ce bâtiment sont en pierre de Charantenay.

Le bandeau du premier étage, celui de couronnement, les rampants des pignons sont également en pierre de Charantenay ainsi que les chambranles et couronnement des portes d'entrée dans le bâtiment principal. Les souches de cheminée sont en briques et couronnement en pierre de Charantenay. — La couverture de ces deux bâtiments est en ardoise de Riadan posée sur crochets. Des grands châssis vitrés éclairant les salles de dessin sont ménagés dans cette couverture (versant au nord sur cour de récréation). D'autres petits châssis éclairent le dégagement des classes.

A l'intérieur du bâtiment des ateliers, des colonnes en fonte de la hauteur des deux étages, d'une seule fusion, supportent les poutres en tôle et cornières des planchers hauts du rez-de-chaussée et du premier étage.

Le bâtiment du réfectoire et du préau couvert a la forme d'abris avec toiture à double versant. Le pignon formant le réfectoire, sur la cour, est en maçonnerie de briques avec parties en parement telles que piles, socles, rampants, encadrement de la baie. Le remplissage est enduit d'un crépi en chaux hydraulique. Les deux pignons du préau sont ouverts, leur partie supérieure est formée d'une ferme en ferraille, avec un point d'appui en maçonnerie aux extrémités et supportée au milieu par une colonne en fonte formant tuyau de descente. Le mur du fond et ceux de retour sont en briques et moellon de Caumont.

La dépense pour l'édification de cette école a été de 369 347 francs.

Savoir :

Terrasse et maçonnerie, M. Baron, entrep.	180,747 fr.	41
Charpente en bois, M. Soubiran	22,301	53
Charpente en fer et serrurerie, M. Pimont.	46,676	26
Couverture, plomberie, M. Rabin fils	23,129	86
Menuiserie et escaliers, MM. Ledran frères .	27,499	67
Peinture, vitrerie, tenture, M. Petit aîné. .	10,142	26
Installation du gaz, M. Bréant et Cie	10,097	33
Mobilier scolaire, MM. Lemel et Le Roux . .	8,552	45
Chauffage par la vapeur, forges d'Andincourt.	7,000	00
Machine, générateur et outillage, MM. Windsor,		
Momy, Lozai	28,770	00
Plantations, trottoirs, M. Varenne, etc . . .	1,400	00
Horloge, MM. Chateau père et fils	1,500	00
Fumisterie, M. Guérard	1,530	23
	369,347 fr.	00

G. TOUZET.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Mur séparatif.

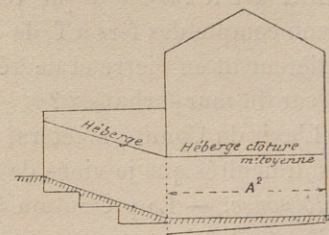
Je fais payer comme mitoyenneté les parties A¹ A², mais il arrive que mon voisin voulant faire un pignon a trouvé la partie A² trop faible pour supporter la hauteur de son pignon: il l'a démolit et reconstruit avec son pignon qu'il a surélevé.

Suis-je en droit, malgré qu'il l'ait refait à ses frais, de lui en demander la mitoyenneté et la surcharge, et la valeur du terrain? Mon mur était très bon comme clôture, et il eût duré très longtemps.

Réponse. — Nous avons déjà discuté fort longuement la question qui nous est soumise aujourd'hui, et nous avons dit à ce sujet qu'un propriétaire ne pouvait être assujéti à acquérir un mur insuffisant pour ses besoins pour ensuite démolir ce mur et le remplacer par un mur de qualité supérieure.

L'obligation du voisin dans ce cas, avons-nous ajouté, est de payer seulement la moitié du terrain sur lequel le mur repose et de remettre les choses en état chez le propriétaire du mur, nécessitées par les travaux de reconstruction.

Nous devons dire que la jurisprudence n'est pas conforme à



l'avis que nous émettons et que les tribunaux décident actuellement qu'il faut acquérir avant de démolir.

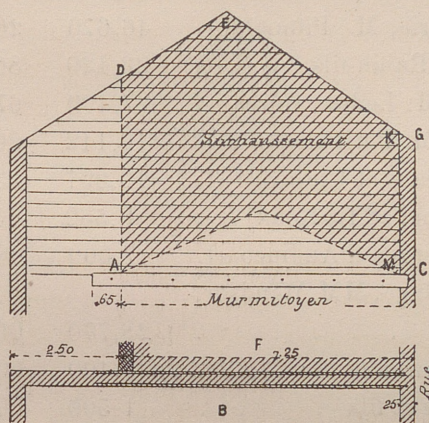
Cette jurisprudence est, à notre avis, défectueuse, ainsi que nous croyons l'avoir démontré (V. *Construction moderne*, V. II. p. 151 et 179).

En tous cas, dans l'espèce qui nous est soumise, le propriétaire acquérant la propriété du mur ancien ne doit pas l'indemnité de la charge, ayant fait totalement à ses frais le mur nouveau, même dans les héberges communes.

~~~~~

*Indemnité de la charge.*

Un particulier F... a construit une maison joignant le terrain d'un voisin B... Un peu plus tard le voisin B..., voulant à son tour édifier une maison contiguë, a acheté à F... la mitoyenneté



de son mur, suivant héberge ABC; mais jugeant ce mur mitoyen insuffisamment fondé pour supporter le surhaussement projeté, il a démolé le pignon ABC et a placé horizontalement sur le parpaing deux fers à T reposant, à une extrémité de 0<sup>m</sup>65 sur son propre mur, et à l'autre extrémité sur la partie mitoyenne de la façade; je

dois ajouter que cette dernière partie a été reprise en sous-œuvre comme fondations.

Aujourd'hui F... réclame à B... une surcharge sur ADEGC, et B... refuse de la payer, en prétendant qu'à l'aide de ses fers à T il ne surcharge pas le mur mitoyen. Cette prétention pourrait être soutenue s'il existait un vide entre les fers à T et les parpaings du dessous, mais les fers portent directement sur le parpaing comme je l'ai dit plus haut, et en outre, une des extrémités des fers repose sur le mur mitoyen; on pourrait dire que ce point, construit en pierre tendre, serait trop surchargé si le fer n'était soulagé par les parpaings sur lesquels il repose.

Il est bon de dire que B... consent à payer une surcharge sur MKGC.

Quoiqu'il en soit, je désirerais connaître sur cette question l'opinion du Comité.

La prétention de B... est-elle fondée?

F... a-t-il raison de ne tenir, dans le cas qui nous occupe, aucun compte des fers à T, de considérer le mur comme construit entièrement en pierre et de réclamer la surcharge au 1/6 de la valeur du mur surhaussé?

L'avis du Comité arrêtera, j'en suis sûr, un procès naissant des difficultés que je viens de signaler.

*Réponse.* — La prétention de B... nous paraît mal fondée.

Il est certain pour nous, en fait, que le filet ne supporte pas seul le poids de l'exhaussement. Ce filet se décharge, sans contestation possible, sur le mur mitoyen; d'ailleurs il repose, à l'une des extrémités, sur la tête du mur mitoyen.

Comme l'indemnité de la charge est une indemnité de dépréciation, on doit tenir compte dans l'estimation de cette indemnité de l'intervention du filet, et calculer ladite indemnité en conséquence. La loi n'ayant fixé aucun quantum, l'appréciation de l'indemnité appartient aux experts.

~~~~~

Malfaçons. — Responsabilité. — Procédure.

Un de mes clients, pour lequel je viens de diriger une construction et qui est loin d'être satisfait des travaux de maçonnerie et plomberie (ce qui est justifié, je le reconnais), voudrait m'obliger à poursuivre ces entrepreneurs, pour la réfection d'une partie de leurs ouvrages.

J'ai refusé, par lettre recommandée d'abord, et par acte judiciaire fait au nom du propriétaire, les travaux mal exécutés; que puis-je faire de plus?

Je n'ai personnellement aucun marché particulier avec ce client, et tous les marchés passés avec les entrepreneurs ont été signés par lui seul.

Dans ces conditions, jeme crois sans pouvoirs pour poursuivre valablement lesdits entrepreneurs.

Réponse. — Lorsqu'un architecte se charge pour le compte d'un propriétaire de la direction et de la surveillance des travaux d'une maison ou d'un édifice, son rôle est celui d'un mandataire compétent; il prend à charge de faire exécuter des conventions intervenues entre le propriétaire et l'entrepreneur, conventions indiquées dans les divers documents que l'on nomme plans, devis et cahier des charges. Dans tous ses actes, l'architecte agit au nom et dans l'intérêt du propriétaire, légalement il ne peut procéder personnellement contre l'entrepreneur.

L'entrepreneur met-il du retard dans les travaux, c'est à la requête du propriétaire envers lequel l'entrepreneur a pris l'engagement de faire que le constat est dressé; — l'entrepreneur commet-il des malfaçons, c'est encore au nom du propriétaire et pour les mêmes motifs que l'entrepreneur est actionné; — et dans le procès l'architecte n'intervient qu'à titre de représentant du propriétaire ou de conseil de ce dernier.

L'architecte ne peut faire aucun acte de procédure contre l'entrepreneur parce que l'entrepreneur ne contracte pas avec lui, parce qu'il n'est pas obligé à son égard, parce que le contrat pour la construction de la maison ou de l'édifice a été conclu avec le propriétaire.

L'architecte n'entre en aucune manière dans l'opération commerciale; ce n'est pas lui qui achète, ce n'est pas à lui que l'entrepreneur vend des matériaux; c'est au propriétaire; — ce n'est pas pour le compte de l'architecte que l'entrepreneur façonne et met en œuvre les matériaux vendus, c'est pour le compte du propriétaire que la façon et la mise en œuvre sont exécutées. [Voy. *Traité de la responsabilité des constructeurs*, H. Ravon, arch.] (1).

Dans l'espèce, la voie la plus rapide est celle du référé, après constatation préalable des malfaçons par acte d'huissier.

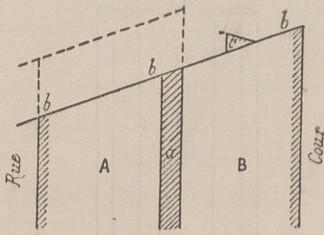
~~~~~

*Servitude. — Ecoulement des eaux pluviales.*

Les maisons A, B, ayant appartenu à un même propriétaire, la toiture *b b b* n'avait qu'une même pente du moment qu'il n'y avait qu'un seul immeuble. Aujourd'hui ces maisons appartiennent à deux propriétaires et sont divisées par un mur mitoyen *a*.

Le propriétaire A... veut exhausser sa maison d'un étage; B... s'y oppose, prétendant que A... doit lui recevoir les eaux pluviales provenant de sa toiture et qu'il a un jour sur sa toiture (*e*)

(1) Dujardin et Cie, éditeurs.



qui ne sert tout bonnement qu'à monter sur le toit pour l'entretenir.

Veuillez, je vous prie, me dire dans votre journal si B... peut empêcher A... d'exhausser sa maison pourvu que A... pratique chez lui un chéneau qui permettra

que les eaux de la maison B puissent s'écouler dans la rue.

*Réponse.* — Il y a, dans l'espèce, servitude d'écoulement d'eau par destination du père de famille.

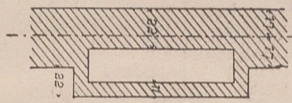
En droit, A... ne peut rien faire qui tende à diminuer l'usage de la servitude ou à le rendre plus incommode.

Il doit donc prendre telles dispositions nécessaires pour que les eaux de B... aient un écoulement régulier sur la voie publique par la propriété A.

Si les parties ne peuvent s'entendre sur les dispositions à prendre, il y a lieu de recourir à l'expertise.

#### Mitoyenneté.

Un mur pignon est établi à cheval sur la ligne mitoyenne, l'épaisseur est de 0.34, la mitoyenneté n'est pas acquise. Dans ce mur est encastrée une cheminée sur 0.11 de profondeur.



Y a-t-il malfaçon, et l'acquéreur à venir pourra-t-il exiger que cette cheminée soit reculée ?

*Réponse.* — La situation qui nous est soumise est absolument irréprochable et nous ne voyons aucun motif pouvant être invoqué pour obtenir la suppression du tuyau dont il s'agit.

*Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,*  
Henri RAVON, architecte.

## CONCOURS

### POUR LE DIPLOME DES RÉCOMPENSES

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

A la suite du premier concours qui eut lieu il y a trois mois environ et qui réunit 158 projets, le jury choisit cinq de ses projets que leurs auteurs durent parfaire pour l'exécution définitive. Ce sont ces cinq projets définitivement exécutés qui viennent d'être exposés cette semaine au Champ de Mars, dans le pavillon affecté à l'administration du *Bulletin officiel*.

M. Michel Lançon (n° 99, *Vesontio*) a représenté un délicieux tableau dans l'imposte d'une arcade. Entre les pieds-droits très courts de cette arcade figure le cadre où sera inscrite la récompense, mais ce cadre est mal ajusté; il repose seulement, en bas, sur une proue de navire que des enfants accotent de part et d'autre. L'architecture, d'une façon générale, en est à vrai dire un peu pauvre, mais quel délicieux tableau dans l'imposte! La France, sous les traits d'une femme calme et forte, est assise, ayant près d'elle un enfant et un lion; non loin encore est un génie portant le flambeau du progrès et qu'accompagne une autre figure allégorique. Le sujet de l'allégorie est indiqué dans un cartouche au sommet de l'arc, par l'inscription : *Lux in pace*.

M. Louis Bonnier (n° 128, *Spes*), en sa qualité d'architecte, a fait preuve de plus de recherches architecturales que son concu-

rent M. Lançon. Mais ce dernier, en revanche, lui est supérieur pour le dessin des figures. Sur le cadre réservé à la suscription du diplôme sont deux figures assises représentant la France et la Paix; sur les côtés de ce même cadre sont à droite le Commerce et les Beaux-Arts, à gauche l'Agriculture et l'Industrie. Un exèdre se dessine derrière avec, dans le fond, la tour Eiffel. Peut-être la composition embrasse-t-elle trop de choses. Elle y perd en simplicité.

M. Henri Danger (n° 44, *Ohimé*) a dû appeler pour les détails architectoniques de son projet les petits camarades architectes de la villa Médicis, car M. Danger, grand prix de peinture, est encore à Rome et les profils de son architecture sont d'une pureté!... Il en a oublié de se renseigner sur les dimensions de l'esquisse définitive, et a envoyé la sienne au double des autres. Le cadre aux inscriptions est disposé entre deux courts pilastres surmontés de leur entablement et d'un fronton coupé, entre le cadre sur le fronton à l'aplomb des pilastres s'élèvent deux flambeaux, entre lesquels, au-dessus du cadre est figurée la France, toujours sous les traits d'une femme qui tend les bras à la science et à la liberté. L'ensemble se tient bien.

M. Pierre Victor Galland (n° 69, *Progrès*) offre une composition plus originale et d'un dessin merveilleux. Autour de la partie réservée aux inscriptions courent en haut et sur les côtés des guirlandes et des couronnes entremêlées à des écussons et à des cartouches, tandis qu'en bas roule le char du Progrès traîné par des lions et escorté par les différentes nations. Les arrangements en sont très jolis. — Nous ne voudrions rien présager — on risque toujours trop à ce jeu, mais...

Enfin MM. Daniel, Dupuis et Georges Duval (n° 85, *France*) nous ramènent devant une composition plus ordinaire. L'encadrement architectural n'est pas excessivement ingénieux et les personnages sont un peu tourmentés à droite sur un socle, contre lequel est dessinée la perspective de l'exposition, la France distribue ses concours. Dans l'encadrement, à l'appel de la Renommée, tout auprès un petit génie élève le cartouche sur lequel sera inscrit le nom de l'exposant récompensé; à gauche un savant songe profondément, ayant sur ses genoux le globe terrestre et devant lui toutes sortes d'attributs, des locomotives, des piles électriques, des appareils de photographie, des cornues, etc.

Le jugement sera probablement rendu au moment où paraîtront ces quelques notes. L'artiste primé recevra une somme de 10,000 francs; il sera alloué aux quatre autres une indemnité de 1,000 francs.

G. G.

*P. S.* — Après le premier tour de scrutin, le premier prix a été accordé à M. Galland.

## L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

Voyez page 164.

*Lampe Danischewski.* — Les brûleurs à section plus ou moins étroite exigent un nettoyage assez fréquent, car ils s'encrassent avec facilité, et les constructeurs qui perfectionneront encore les lampes à récupération devront s'appliquer à disposer leurs appareils pour que ce nettoyage se fasse commodément.

Dans la lampe Danischewski (fig. 1) cette précaution a été

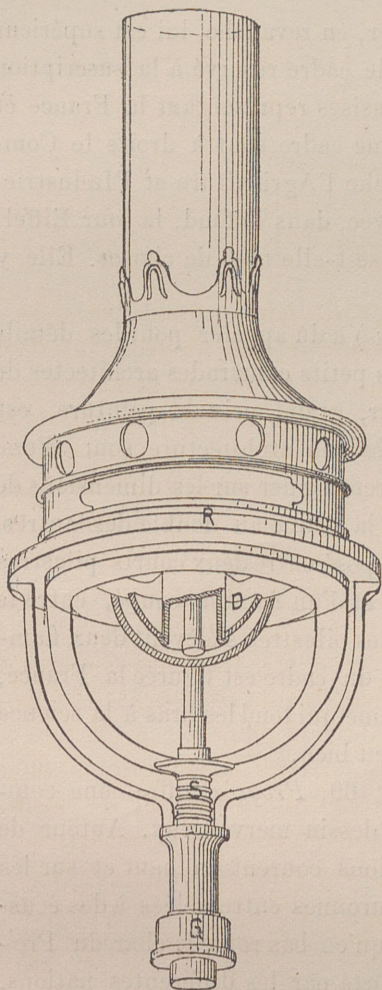


Fig. 1. — Lampe Danischewski. Comme nous l'avons dit déjà, M. Delmas-Azéma s'occupe depuis de longues années de la récupération de la chaleur développée par la combustion du gaz; ses premières recherches datent de 1870; Chaussonot seul l'avait devancé.

Les expériences sur les lampes à gaz présentent de grandes difficultés et c'est seulement après un nombre considérable de tâtonnements, de remaniements, que les gaziers arrivent à des solutions pratiques; ainsi, après de nombreux essais, M. Delmas n'a pu encore mettre en circulation l'appareil qu'il avait imaginé pour améliorer le rendement des becs du type d'Argand; en revanche, son récupérateur pour bec papillon, qui a été présenté récemment à la Société des ingénieurs civils par M. Casalunga, se recommande par sa simplicité.

Un globe de verre ovale (fig. 2) enveloppant la flamme d'un bec papillon ordinaire supporte le réchauffeur d'air. Celui-ci arrivant de l'extérieur s'engage entre l'enveloppe et une paroi ondulée dont la surface est ainsi augmentée, puis vient, en sens contraire, lécher l'autre face de ce plissé et la paroi intérieure. De là, il descend sous le papillon en diminuant de vitesse au fur et à mesure qu'il descend, puis se retourne pour alimenter la flamme dont les produits sortent par la cheminée.

On voit que ce fonctionnement est aussi simple que possible; de plus, si pour une cause quelconque le réchauffeur devait être enlevé, l'éclairage ne serait pas compromis; il serait seulement un peu moins vif, car l'air extérieur alimenterait directement la flamme.

Le côté pratique est donc ici résolu; nous ne voulons pas dire par là que le rendement est supérieur ou seulement le même que dans toutes les autres lampes de la même classe; mais contrairement à la plupart de celles-ci, l'appareil de M. Delmas peut être confié aux personnes les plus inexpérimentées car son entretien est à peu près nul.

rendue inutile; en effet, il n'y a pas ici de brûleur spécial; le gaz arrive par un tube de 4 millimètres de diamètre, il brûle à l'orifice de sortie de ce tube et la forme de la flamme est imposée par un disque concave D.

L'air vient alimenter la flamme après s'être échauffé dans le récupérateur R en traversant des conduits obliques d'où il descend dans le globe en verre maintenu hermétiquement en joint par le ressort inférieur S.

Le tout est surmonté par une cheminée en verre d'environ 10 centimètres de hauteur qui assure le tirage.

La pression du gaz est maintenue constante par un régulateur sec ou humide G.

Nous n'insisterons pas sur cet appareil, car il nous a été impossible de trouver des chiffres exacts sur son rendement.

Bec Delmas-Azéma. —

Le pouvoir éclairant a été mesuré dans des expériences faites en présence des membres de la Société des architectes de l'Aisne; voici quelques résultats :

Le n° 0, 3/10 de fente, avec réchauffeur et globe argenté formant réflecteur, dépensant 58 litres à l'heure, a un éclat de 2.10 carcels.

Le n° 1, 5/10 de fente, avec réchauffeur et globe clair, dépensant 84 litres à l'heure, a un éclat de 1.33 carcel.

Le n° 2, de 6/10 de fente, avec réchauffeur et globe clair, dépensant 135 litres à l'heure, a un éclat de 2.35 carcels.

Le même, avec globe argenté d'un côté, formant réflecteur, ... 5 carcels.

On voit, qu'en plus de ce que nous avons dit plus haut, M. Delmas améliore encore le pouvoir éclairant de ses becs par l'argenteure des globes qui forment ainsi réflecteurs. On peut facilement se rendre compte de l'avantage de cet artifice.

« Plaçons une lumière, d'une intensité quelconque, mais régulière, devant une glace étamée et renvoyons le rayon réfléchi sur l'objectif d'un photomètre.

— La quantité de lumière renvoyée par la glace ne sera qu'une fraction de la lumière type et égale à  $\frac{1}{1.204} = 0,83$  (1).

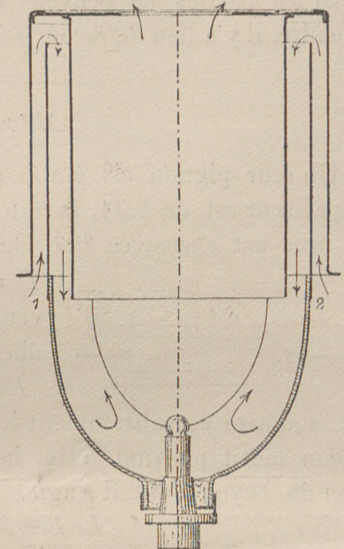
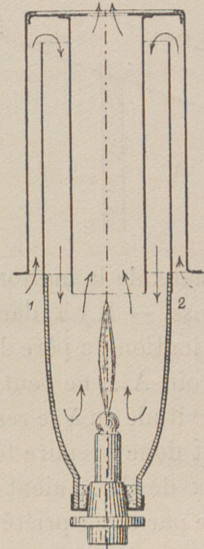
« Si donc, nous plaçons derrière notre brûleur n° 1, à globe clair, un miroir argenté, son éclat direct, qui est de 1 carcel 33, deviendra, par réflexion,  $1,33 \times 0,83 = 1,10$  c. qui, ajouté à son éclat direct 1.33 c., nous donnera pour total 2.43 c. — Ainsi donc, le bec n° 1, avec globe clair, placé devant une glace, ne donnera au photomètre que la valeur de son éclat direct, soit 1.33 c., plus la lumière postérieure de la flamme, réfléchiée par la glace sur le photomètre, qui est de  $1,33 + 1,10 = 2,43$  c.

« Mais, de ce chiffre, il faut retrancher encore la perte de lumière réfléchiée due à l'opacité de la flamme qu'elle doit traverser. En effet, les rayons lumineux, renvoyés par le miroir sur le photomètre, perdent, en traversant la flamme, environ 20 % d'après l'estimation faite par M. Hirn sur des flammes de pétrole de 0,10 d'épaisseur, et par M. Allard, directeur du service des phares, sur des flammes d'huile ayant la même épaisseur.

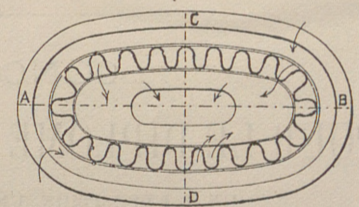
« La flamme de notre brûleur ayant près de 0,010 d'épaisseur, on peut appliquer ici le même coefficient de réduction de 20 %, ce qui diminue de  $1,10 \times 0,20 = 0,22$  l'éclat de 2.43 c. trouvé plus haut; il reste donc  $2,43 - 0,22 = 2,21$  c. Or, les expé-

(1) Mémoire de M. Violle sur les étalons photométriques.

Coupe CD.



Coupe AB.



Vue en dessous à la hauteur 12. Fig. 2. — Bec Delmas.

riences indiquent 3.25 c., soit une différence en plus de 1,04 c... ».

Telles sont les explications données par M. Delmas dans sa brochure *De l'éclairage*.

Pour la critique, nous laisserons également la parole à l'inventeur, car nous sommes de son avis sur la valeur de l'appareil, et nous ne pouvons que regretter que sa forme disgracieuse en restreigne forcément l'usage.

« Est-il assez laid cet obligatoire récupérateur-cafétière ovale qui surmonte le verre? Cependant, grâce à l'émaillage, on pourra donner à cette lamentable excroissance toutes les nuances de l'arc-en-ciel et même celles du firmament en courroux; on pourra aussi le voiler d'une enveloppe d'opale et l'entourer d'un élégant abat-jour;..... ».

*Bec tourbillon.* — M. A. Bandsept a cherché à réaliser, autant que possible, les conditions indiquées par la théorie; mais son appareil, bien que peu compliqué, est d'une construction difficile.

Ce brûleur (fig. 3) est à petite dépense comme celui de M. Delmas et se prête par conséquent mieux que les premiers systèmes, dont nous avons parlé, à la diffusion de la lumière.

Le gaz arrive par des tubes méplats capillaires, en forme d'aube, et les jets se croisent par en dessous deux à deux. Il en résulte un mélange intime des gaz enflammés; les particules de carbone sont longtemps maintenues à l'incandescence sans qu'il soit pour cela nécessaire de recourir à une perte d'effet utile, comme il arrive lorsqu'on cherche à diminuer la vitesse par des pertes de charge occasionnées par des tuteurs ou des courants d'air en sens inverse.

La chaleur du foyer est récupérée par le gaz et par l'air. Le premier s'échauffe d'abord dans le récipient inférieur, puis dans les petits tubes latéraux qui le conduisent du

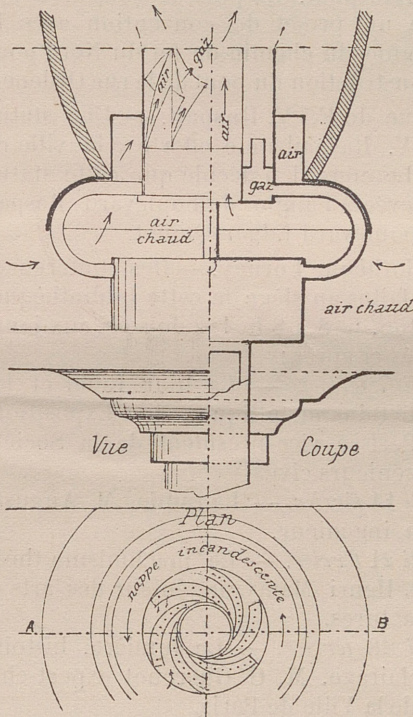


Fig. 3. — Bec tourbillon.

récipient aux aubes. Le second emprunte de la chaleur en passant dans l'enceinte annulaire formée par le verre principal et le double verre; il est échauffé également par la chaleur rayonnante du foyer.

Une poire en stéatite peut remplacer les tubes capillaires; on lui donne le même profil.

Le double verre n'est pas absolument nécessaire; dans un globe, le foyer fonctionne parfaitement; un réflecteur métallique, et une calotte mobile munie d'une cheminée, sont montés à la partie supérieure; ils servent en ce cas de récupérateurs des chaleurs perdues.

Pour une dépense de 130 litres de gaz, ce bec donne environ 2 carrels, soit 65 litres par carrel.

(A suivre.)

C. J.

## EXPOSITION UNIVERSELLE

### MARCHE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.

(Voyez page 197.)

*Ascenseur Otis.* — Les ascenseurs Otis, au nombre de deux, situés dans les piles n° 1 et 3 iront du sol au second étage, avec arrêt au premier étage.

Ce système se compose d'un cylindre hydraulique alésé en fonte de 10<sup>m</sup>475 de longueur et de 0<sup>m</sup>915 de diamètre intérieur. Ce cylindre est disposé parallèlement au chemin de l'ascenseur, entre deux poutres métalliques de 40 mètres de longueur reliées à l'ossature de la tour. Dans le cylindre se meut un piston à deux tiges réunies entre elles à leur extrémité par un châssis portant six poulies. A la partie supérieure de la poutre double de 40 mètres est fixé un châssis semblable au précédent et qui porte également six poulies. Chaque poulie est à quatre gorges dans lesquelles passent quatre câbles en fil d'acier de 0<sup>m</sup>19 de diamètre. Ces câbles après avoir traversé les douze poulies sont guidés par des galets de roulement et vont passer sur des poulies de renvoi établies au-dessus du second plancher de la tour; à l'extrémité de ces câbles est fixé le truck porteur de la cabine muni de galets qui roulent sur des rails posés sur les poutres guides. Le truck est muni d'un frein parachute à mâchoires.

Comme l'inclinaison des poutres varie avec la hauteur, on a imaginé une disposition spéciale qui permet de maintenir horizontal le plancher de la cabine à mesure que le truck se déplace.

Le mécanisme de distribution est composé d'un servo-moteur et d'un distributeur à piston; la manœuvre se fera au moyen d'un câble de l'intérieur de la cabine. L'eau sous pression sera obtenue par des pompes à vapeur qui prendront l'eau dans un réservoir situé dans la pile n° 3 et la refouleront par une canalisation en fer dans deux réservoirs établis au second étage.

*Ascenseur Edoux.* — Ce troisième type d'ascenseur fonctionnera entre le second étage et le sommet de la tour; la distance qui sépare ces deux niveaux est de 160<sup>m</sup>40. A la moitié de cette distance, c'est-à-dire à 80<sup>m</sup>20 au-dessus du second étage, on a établi un plancher intermédiaire (fig. 4). Le système est composé de deux cabines A et B ayant toutes deux une course de 80<sup>m</sup>20; la cabine A va du plancher intermédiaire au sommet; la cabine B va du second étage au plancher intermédiaire. On voit donc que le plancher intermédiaire sera l'endroit où les voyageurs montant et ceux descendant changeront de cabine; ce transbordement se fera très rapidement, les cabines ayant chacune deux portes, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie.

L'appareil est formé par deux pistons plongeurs de 80<sup>m</sup>20 de longueur se déplaçant dans deux cylindres en acier dont le fond sera au niveau du second étage. La cabine A est fixée sur un palonnier qui relie les têtes de ces deux pistons. La cabine B est suspendue à des câbles passant sur un système de poulies établies au sommet de la tour est fixé à la première cabine. On voit donc que la cabine A est seule actionnée directement et que la cabine B agit comme un contre-poids ordinaire.

Dans leur déplacement vertical les pistons et les câbles seront guidés et protégés par des gaines en fonte mu-

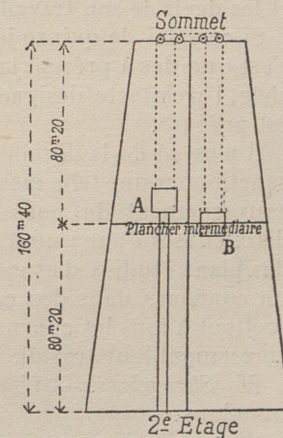


Fig. 4.

nies d'une rainure longitudinale pour laisser passer les attaches des cabines.

L'eau sous pression sera fournie par un réservoir établi au sommet de la tour; on refoulera l'eau dans ce réservoir au moyen de deux pompes à vapeur installées dans la pile n° 3. Après avoir agi dans les cylindres, l'eau retourne aux pompes en produisant sur l'aspiration une charge d'eau de 200 mètres environ.

**Pavillons divers.** — Le pavillon de la Presse est complètement achevé; sa décoration en céramique est très réussie.

Le chalet Simard, le pavillon de la République Argentine, celui de la République Bolivienne, le théâtre des Folies-Parisiennes sur le Champ de Mars, les habitations aux différents âges sur le quai d'Orsay, près de la Tour sont poussés très activement.

Le panorama construit par la Compagnie transatlantique est terminé; il est situé sur le quai d'Orsay, à l'extrémité de l'avenue de la Bourdonnais.

Sur l'esplanade des Invalides les pavillons de la Tunisie, de l'Algérie, du Tonkin, le palais des Colonies françaises, le palais de l'hygiène, le pavillon gastronomique, le musée du ministère de la guerre avec son château fort, sont très avancés. Nous donnerons prochainement un plan d'ensemble de l'esplanade des Invalides sur lequel seront indiqués les emplacements occupés par chacune de ces diverses constructions.

B. ARCHAMBAULT,  
Ingénieur des Arts et Manufactures.

## LE CONCOURS DE L'OPÉRA-COMIQUE

A ce sujet, nous relevons dans le compte-rendu de la séance de la Chambre la discussion suivante :

*M. de La Ferrounays.* — On nous a parlé d'un concours. Je dis que, dans les conditions où est proposé ce concours, il est nul; dès à présent le choix de l'administration est fait et le nom de l'architecte est connu. Il ne pourra entrer, dans l'esprit d'aucun de ceux qui savent la différence qu'il y a entre les avant-projets et les plans d'exécution, qu'un délai de quinze jours peut suffire au lauréat d'un concours pour établir les plans et les devis de son travail.

Si ce délai de quinze jours est maintenu, c'est que dès à présent la question est tranchée, l'architecte désigné, et que son plan est préparé.

Il n'est ni de la dignité de la Chambre de sanctionner une telle mesure, ni de celle du gouvernement de nous la soumettre. De deux choses l'une : ou il faut faire exécuter des plans étudiés d'avance, ou bien ouvrir un concours dans des conditions qui permettent à tous les concurrents de faire sérieusement leur travail.

*M. Steenackers.* — C'est ce que nous demandons.

*M. de La Ferrounays.* — Non, car il est

impossible de remplir en quinze jours les conditions du concours.

*M. le rapporteur.* — Le concours ne doit pas durer quinze jours, mais trois mois.

*M. de La Ferrounays.* — Soit, le concours durera trois mois; mais on n'a que quinze jours pour établir le projet d'exécution et le cahier des charges. Le concours n'est donc qu'un trompe-l'œil et, dans ces conditions, je refuse de m'y associer.

Espérons que, dans la rédaction définitive du programme, des clauses suffisantes viendront rassurer les concurrents et le public, en prouvant que la Commission ne consent pas à emboîter le pas derrière M. le ministre.

Enfin, la Chambre des députés a voté 30,000 francs pour couvrir les frais d'un concours pour la reconstruction du théâtre de l'Opéra-Comique.

## NOMINATIONS

M. Charles Terrier est nommé architecte des bâtiments civils, et chargé, à ce titre, du musée international des religions, dont il a dirigé la construction.

## NOUVELLES DÉPARTEMENTS

**Société des beaux-arts des départements.** — Le ministre de l'instruction publique vient de décider que la treizième session des sociétés des beaux-arts des départements aurait lieu, en 1889, à l'École nationale et spéciale des beaux-arts, pendant la semaine de la Pentecôte.

## PARIS

**Exposition universelle.** — Le commissariat spécial des beaux-arts à l'Exposition de 1889 vient de décider, d'accord avec le jury, que les œuvres figurant à Paris ou en province, soit dans les musées, soit sur les places publiques ou dans les jardins, soit dans la décoration des édifices, et qu'il n'est pas possible de déplacer, pourront néanmoins figurer au catalogue et concourir aux récompenses, si les artistes le désirent.

Toutefois, ces œuvres compteront parmi les dix que le jury peut admettre pour chacun.

**Conservatoire des arts et métiers.** — Le ministre de l'instruction publique a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'achèvement des travaux du Conservatoire des arts et métiers, dont certains bâtiments, notamment les galeries de la salle des machines, tombent en ruines.

La situation est telle que les bâtiments actuels sont insuffisants pour recevoir les nouveaux modèles et impropres pour la conservation de ceux qu'ils possèdent déjà.

**La Cour des comptes.** — Le ministre des beaux-arts a fait savoir à ses collègues qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet la démolition des ruines de l'ancienne Cour des comptes sur le quai d'Orsay. Sur son emplacement, on établira un square.

**Travaux de Paris.** — MM. Bouvard, architecte; de Béthune, chef du premier bureau d'architecture; Croiseau, chef du ser-

vice du contrôle et de la comptabilité des travaux d'architecture; Delaage et Gallois, architectes, sont nommés membres de la commission d'admissibilité aux adjudications et concessions de travaux et fournitures de la ville de Paris.

**Autorisations d'emprunts.** — La Chambre des députés a adopté les projets de lois intéressant les villes de :

*Cette.* — Autorisation d'emprunter une somme de 59,000 fr. destinée aux frais de construction d'une école de filles et à l'acquisition de mobiliers scolaires.

*Roubaix.* — Autorisation de verser pendant trente ans, à l'administration des hospices, une annuité de 39.797 fr. 77 pour la reconstitution d'un capital de 700,000 fr. aliéné par ladite administration en vue de la construction d'un nouvel hôpital.

**Travaux de voirie.** — Le conseil municipal a voté l'autorisation d'effectuer un certain nombre de petits travaux de voirie. Ce sont : la suppression du passage à niveau de la rue des Poissonniers, et la suppression des passages de la rue d'Allemagne et de la rue d'Hautpoul. De plus, le conseil a approuvé un projet de convention avec la compagnie du chemin de fer du Nord pour la reconstruction du pont de la rue Ordener.

**Statue de F. V. Raspail.** — Une statue de F.-V. Raspail a été offerte à la ville de Paris. Le conseil a décidé que cette statue sera élevée à l'angle du boulevard Raspail et du boulevard Edgar-Quinet.

**Bibliothèque Forney.** — Des conférences seront faites au siège de cette bibliothèque, rue Tison, n° 8, à 8 h. 1/2 du soir, aux jours indiqués ci-après :

*Jeudi 7 février.* — La tour Eiffel et les constructions métalliques de l'Exposition. M. S. Périssé vice-président de la Société des ingénieurs civils.

*Jeudi 14 février.* — La ramie. M. Auguste Moreau, ingénieur.

*Jeudi 21 février.* — Le machinisme théâtral. M. Henri Mamy, ingénieur des arts et manufactures.

*Jeudi 28 février.* — La lumière, histoire de l'éclairage. M. G. Guéronet expert-chimiste de la Ville de Paris.

*Jeudi 7 mars.* — Etudes sur les styles en ameublement. Pourquoi n'avons-nous pas de style moderne? M. Chevré, fabricant de meubles d'art.

*Jeudi 14 mars.* — Quinze jours en Algérie. M. Ch. Letort, professeur à l'école des hautes études commerciales.

*Jeudi 21 mars.* — Histoire du goût public. M. Fresson, secrétaire de la Chambre syndicale de l'ameublement et du patronage des enfants de l'ébénisterie.

*Jeudi 4 avril.* — L'éclairage par l'électricité. M. G. Dumont, ingénieur des arts et manufactures.

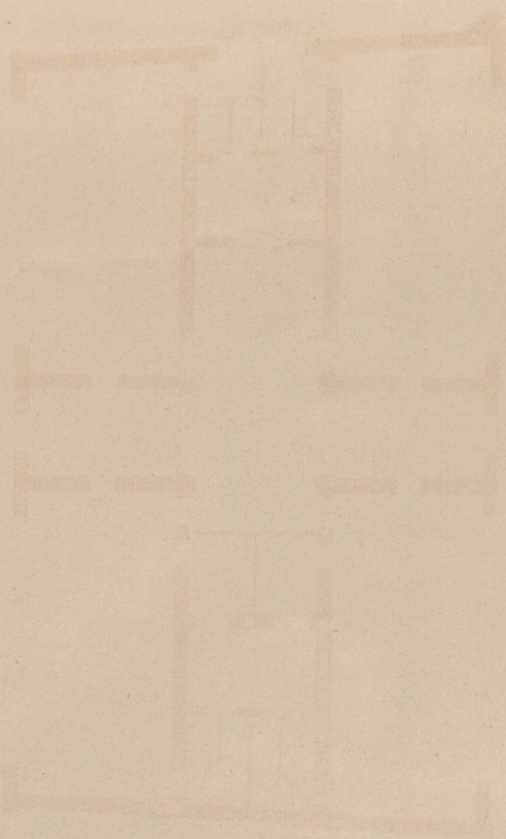
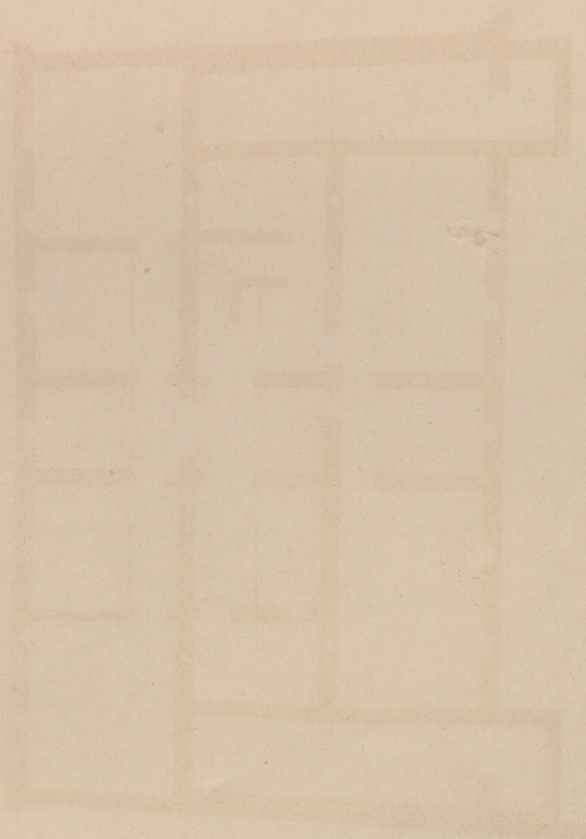
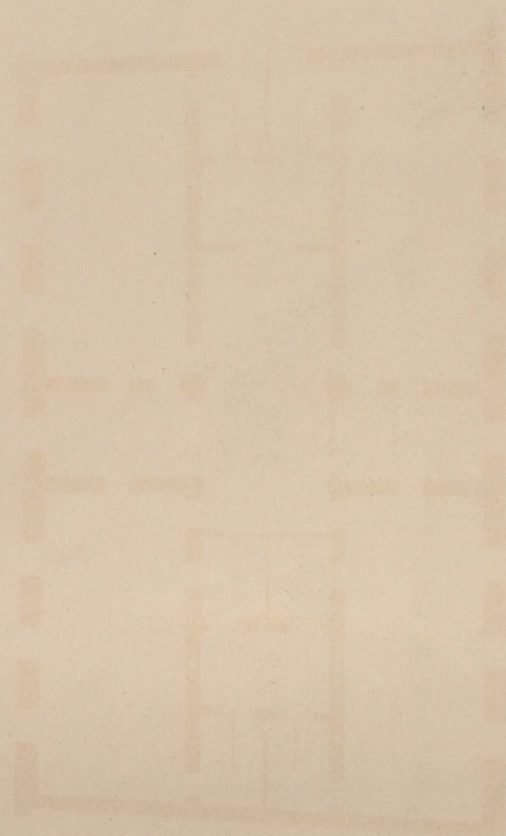
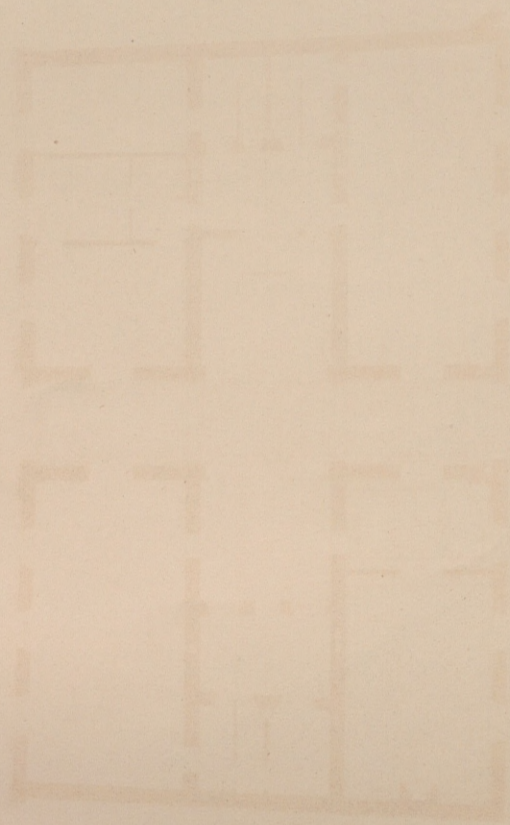
*Jeudi 11 avril.* — Les locomotives. M. Banderali, ingénieur.

*Jeudi 18 avril.* — Moyen facile et peu onéreux de rendre insubmersibles l'homme, le navire et la nacelle d'aérostat. M. Ch. Labrousse, ancien lieutenant de vaisseau.

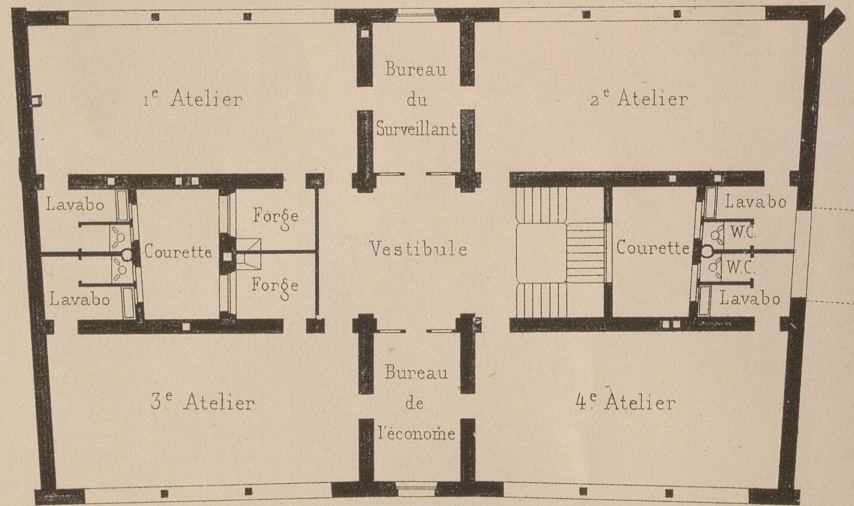
Le Gérant : P. PLANAT.



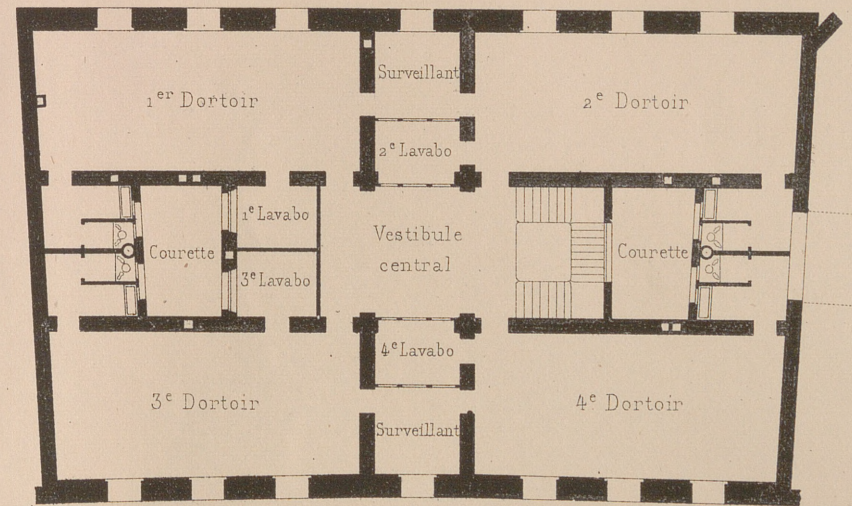
ECOLE D'HORLOGERIE A PARIS - ARCH. M. ABEL CHANCEL



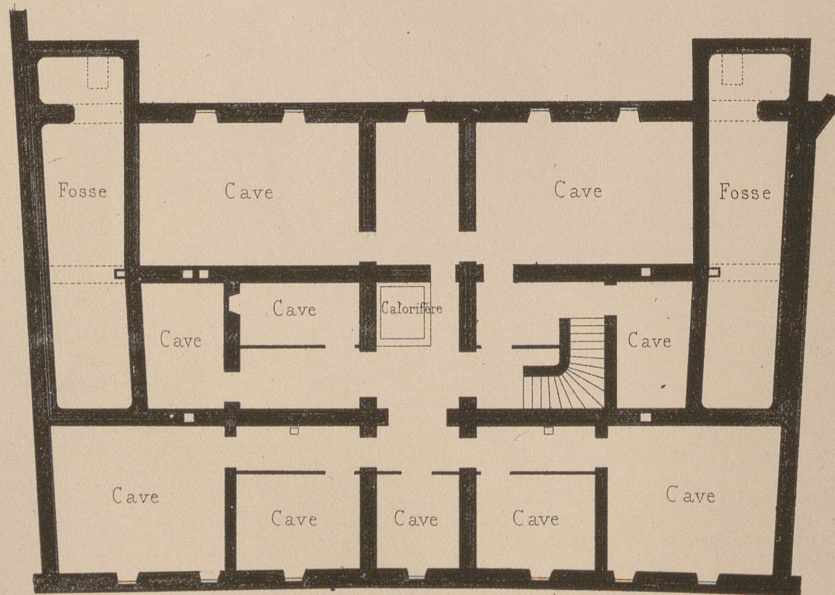




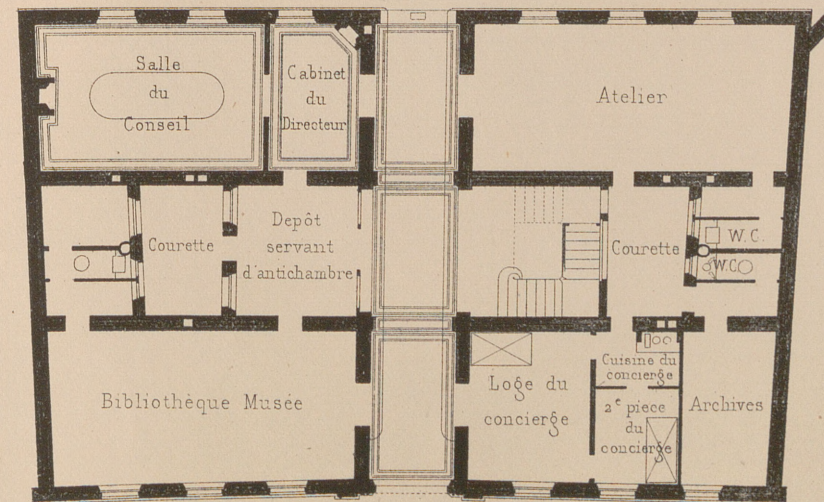
PLANS DES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>e</sup> ÉTAGES



PLANS DES COMBLES



PLAN DES CAVES ET FONDATIONS

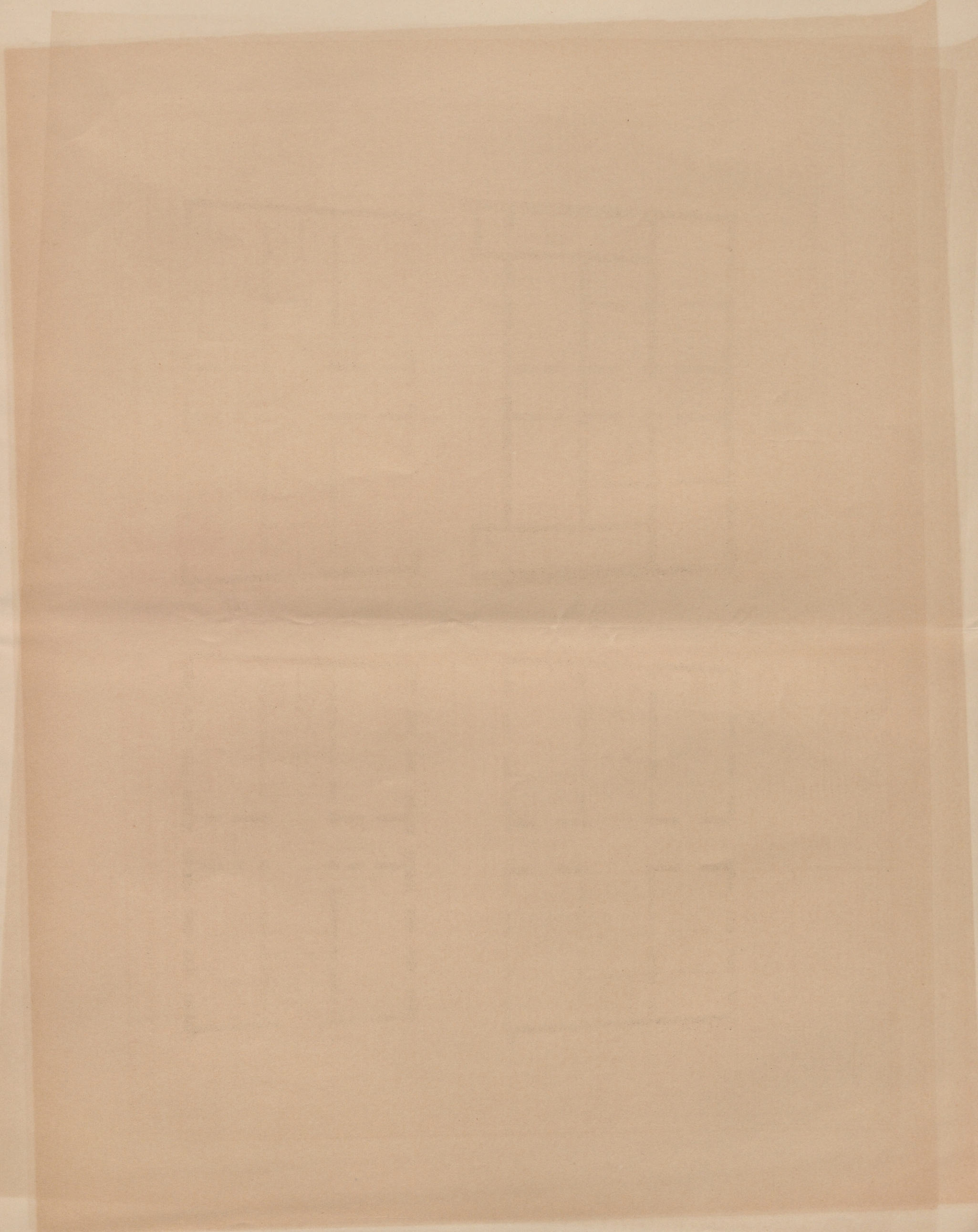


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Echelle des plans 6<sup>m</sup> ou 4 pour mètre

Penel. ec.

ECOLE D'HORLOGERIE A PARIS - ARCH. M. ABEL CHANCEL





TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 31 janvier 1889.

Neant.

Du 1<sup>er</sup> février 1889.

3<sup>e</sup> arr. — Rue de Sévigné, 44. — Prop. MM. Morellet frères. — Arch., M. Paul Furet, rue du Commerce, 79. — Construction.

12<sup>e</sup> arr. — Boulevard Soult, 9. Prop., M. Félix Lacour, rue du Faubourg-Saint-Martin, 31. — Pavillon d'habitation.

14<sup>e</sup> arr. — Rue de l'Ouest, 114. — Prop., M. Bernard. — Arch., M. Paul Furet, rue du Commerce, 79. — Constructions.

16<sup>e</sup> arr. — Rue Lauriston, 36. — Prop., M. Edile Mayer — Ecuries et dépendances.

— Avenue de Malakoff, 128, — Prop., M. Muzard. — Hangar avec petit logement.

18<sup>e</sup> arr. — Boulevard Barbès, 42. — Prop., M. A. Dione, à Rosny (Seine-et-Oise). — Arch., M. J. Biehler, rue des Martyrs, 70. — Redressement du comble.

— Rue Lépic, 61. — Prop., M. Vully, rue de La Chapelle, 69. — Arch., M. Réjaud, rue Championnet, 82. — Construction.

— Rues Philippe-de-Girard, du Département et Jean-Kablé. — Prop., M. A. Laubiére, avenue de l'Opéra, 5. — Arch., M. G. Brière, rue Spontini, 31. — Sept maisons à loyers.

Du 2 février 1889.

2<sup>e</sup> arr. — Rue Ménars, 2, angle rue de Richelieu. — Prop., la Caisse Paternelle, compagnie d'assurances générales sur la vie. — Arch., M. Ch. Maréchal, rue Saint-Honoré, 219. — Transformation d'un étage sous comble en étage carré.

4<sup>e</sup> arr. — Rue Geoffroy-Lasnier, 20. — Prop., M. Didot (Pierre). — Arch., M. Lévêque, rue du roi-de-Sicile, 10. — Modifications intérieures.

10<sup>e</sup> arr. — Rue d'Allemagne, 181. — Prop., M. Coulon, locataire. — Bâtiment et annexes.

Du 4 février 1889.

17<sup>e</sup> arr. — Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 23. — Prop., M. E. Allez, boulevard Périère, 203. — Arch., M. E. Duquesne, rue Beaupaire, 18. Ateliers d'artistes.

20<sup>e</sup> arr. — Rue de la Réunion, 90. — Prop., M. Bacler, y demeurant. — Arch., M. Eugène Michel, rue des Orteaux, 24. — Petite construction.

Du 5 février 1889.

3<sup>e</sup> arr. — Rue Montgolfier, 22. — Prop., M. L.-E. Thomas, rue de Grenelle, 9 (pour Mme Howard). — Arch. M. Aubouer, rue de Sévres, 95. — Constructions.

4<sup>e</sup> arr. — Rue des Vosges, 1, et boulevard Beaumarchais, 31. — Prop., M. Coeyecque, rue Michel-Bizot, 104. — Arch., M. E. Legrand, rue de la Cerisaie, 10. — Atelier de photographie.

5<sup>e</sup> arr. — Rue de l'Ermitte prolongée, 30 et 32 présumés. — Prop., Mme la baronne Davilliers. — Arch., M. Alfred Reboul, rue Monge, 109. — Deux constructions.

14<sup>e</sup> arr. — Rue Dareau, 61. — Prop., M. Cuitot, rue Dareau, 87. — Bas édicule pour écurie et remise.

15<sup>e</sup> arr. — Rue Alphonse, 70, angle rue des Bergers. — Prop., M. Gilliard, rue Saint-Charles. — Arch., M. J. Rage ainé. — Constructions.

Du 6 février 1889.

13<sup>e</sup> arr. — Boulevard Arago, 5. — Prop., M. Belloir, y demeurant. — Arch., M. Victor Rich, rue Malus, 1. — Modification du comble.

15<sup>e</sup> arr. — Avenue de Suffren, 62. — Prop., M. Montécot, y demeurant. — Construction en pan de bois.

20<sup>e</sup> arr. — Passage Ligner, 36. — Prop., M. Dupont, rue de Bagnole, 53. — Arch., M. Eugène Michel, rue des Orteaux, 24. — Construction.

NOTA. — Le Moniteur Général est honoré de nombreuses souscriptions d'abonnements émanant des différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civils, consulaires, des Justices de paix, de MM. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre. Avis. — Le Moniteur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le jeudi soir.

10. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en quatre lots, de l'entreprise pour l'entretien des machines balayeuses des systèmes Solly et Blot, en usage dans le service de la voie publique.

11. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise de transplantation d'arbres au chariot, du 1<sup>er</sup> février 1889 au 31 décembre 1893.

12. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux relatifs à l'irrigation et au drainage des plantations, à la pose des grilles d'arbres et des bancs, à exécuter sur les voies plantées et promenades de Paris, ainsi qu'aux bois de Boulogne et de Vincennes, du 1<sup>er</sup> février 1889 au 31 décembre 1893.

13. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication en six lots de l'entreprise des travaux de pavage à exécuter pour le relevé à bout de diverses voies.

14. — Le samedi 23 février 1889. — Adjudication en un lot des travaux à exécuter pour l'installation de l'usine municipale d'électricité aux Halles centrales.

Le samedi 23 février 1889, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du Directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'installation de l'usine municipale d'électricité aux Halles centrales.

Le montant de l'entreprise est évalué à 80,000 francs. Le cautionnement est fixé à 3,000 francs.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 1,500 francs, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE Par le Préfet : Secrétaire général de la Préfecture. Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

29 janvier. — Léon, marchand de vins, hôtel meublé, 60, boulevard de Grenelle (5.253).

30 janvier. — Compère, fabricant de fleurs, 37, rue des Archives (5.254).

31 janvier. — Renouard, entrepreneur de menuiserie, à Ivry, 67, rue Nationale (5.255). — Genestoux, marchand colporteur de toiles et tissus, Boulogne, 43, rue Dentelt-Rochereau (5.256).

1<sup>er</sup> février. — Arnaud, Dame, café restaurant, avenue Parmentier, 6 (5.257). — Petit (Demoiselle), chapelière, 20, boulevard Barbès (5.258).

2 février. — Dusabau, Joseph, hôtel meublé, rue des Jeûneurs, 14 (5.259). — Blondel, Marie, couturière, 52, rue du Colisée (5.260). — Lecoq, marchand de vins, 90, rue Pouchet (5.261).

4 février. — Batton, marchand de vins-restaurateur, 33, faubourg Saint-Antoine (5.262). — Jucker, Albert, marchand de cafés, 67, rue de Turbigo (5.263). — Lefebvre et Compagnie, fabrique de jouets, 4, rue Morère (5.264). — Charbonnier, tenant bazar à Asnières, 4, rue de la Station (5.265). Edinger, chapelier, 6, rue Monge (5.266). — Bouillet, marchand de vins-restaurateur, 271, boulevard Voltaire (5.267).

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Marseille)

Cours du 15 novembre 1888 au 8 février 1889 (divers changements) à partir du 9 janvier 1889.

Table with multiple columns listing various commodities such as Cires jaunes, Algérie, Maroc, Sénégal, Levant, Acide citrique, Anis vert, Camphre raffiné, Cannelle de Chine, Cardamomes, Cochenilles, Crème de tartre, Curcuma Bengale, Dividi, Encens, Essence de térébenthine, Fécale de pommes de terre, Galles de Chine, Gomme arabique, Indigo Kurpah, Jus de citron concentré, Mannes, Mercure, Opium, Quercitron, Résine d'Amérique, Rocou Perriolat, Safran d'Espagne, Sel de Saturne, Salsapareille, Styrax, Verdet, Engrais alcalin, Nitrate de potasse, Carbonate de soude, Magnésie calcinée, Sulfate de magnésie, Chlorure de magnésium.

S'adresser Usine Saint-Luc, 17, rue Saint-Gilles, à Paris.

VERRE DEMI-DOUBLE ET DOUBLE (Tarif général des verreries du Nord)

Tarif du 15 mai 1886 sur lequel il est fait une remise moyenne de 40 0/0 sur 2° choix. 50 0/0 sur 3° choix.

Conditions d'usage à 4 mois ou 30 jours 3 0/0 d'escompte. — (Droits d'octrois supprimés).

Table with multiple columns for glass types (mi-double, double) and sizes (LARGEUR, HAUTEUR) with corresponding prices.

Table with multiple columns for glass types (mi-double, double) and sizes (LARGEUR, HAUTEUR) with corresponding prices, continuing from page 44.